Ahl
50b

John Carter Brown Library

Purchased with the assistance of the
MARY ANN LIPPITT
BOOK FUND

L. SERGER - RIO

II.

APOLOGIE,

POUR

MONSIEUR

DE SOVZA

COVTINHO,

Ambaſſadeur de Portugal en France, ou verification du contenu en la lettre qu'il a écrit de Paris au Sieur de la Chapelle, en date du 4. Mars 1651. contre les calomnies d'Antoine Brun.

A PARIS,

Chez Pierre Ferrier, prez le puis certain, 1651.

Apologie pour Monſieur de Souza Coutinho, Ambaſſadeur de Portugal en France, ou verification du contenu en la lettre qu'il a écrit de Paris au Sieur de la Chappelle, en date du 4. Mars 1651. contre les calomnies d'Antoine Brun.

LEs hiboux cherchent les tenebres, & les calomniateurs ne parlent jamais avec tant de liberté que lors qu'ils ſont éloignez des contrecoups que leur pourroient faire reſſentir ceux dont ils veulent noircir les actions. Il y a par tout le monde une Colonie de médiſans ſauvages qui s'eſtans quelque temps retenus dans une exceſſive moderation, paſſent tout d'un coup dans une autre extremité, & ne trouvent rien d'indigne contre ceux qui ont refuſé leur ſervile complaiſance; leur malice eſt ingenieuſe & puiſſante meſme dans le monde civiliſé, leur Barbarie ne manque pas de credit, & les ames pareſſent preſque toutes a l'eſpreuve de la vertu abſante, parce qu'on a introduit un commerce de fumée pour cacher la cauſe de toutes ces ſaillies, & faire fermer les yeux a ceux qu'on veut tromper.

Un

Un homme qui pendant que Monſieur de Souza Continho, Ambaſſadeur de Portugal en France a eſté a la Haye n'a eü que des reſpects & des ſouſmiſſions pour ſa perſonne, ſe couvre maintenant de l'authorité publique pour faire des cabales, briguer des voix par des cenſures ridicules, & porter avec impunité ſa médiſance juſques dans Paris. Un homme qui, avant les conferences qu'il a eü avec ledit Abaſſadeur n'a pü jamais oüir ſon nom ſans ſentir des revoltes inteſtines qu'une trop grande timidité faiſoit naiſtre, exhale maintenant la chaleur de ſes eſprits, & donnant cours a ſon intemperance applique toute ſon induſtrie a falſifier ſes ouvrages. Un homme enfin qui nagueres loüoit chez une Princeſſe, la pureté de mœurs & belles qualitez dudit Ambaſſadeur, attente maintenant contre ſa reputation qu'il a publié inviolable, pour tacher de rafermir la ſienne violée; mais puis que cet homme a touſiours refuſé de pareſtre autre gladiateur que celuy de plume, nous nous accommoderons a ſa mode, & tacherons de faire voir qu'il s'y trouve encor a la Haye quelque fidelle temoing de cette vertu abſante, qui tachera de la defendre contre ſes artificieuſes attaques; & il eſt bien juſte que puis que l'accuſation a eſté ſi ſolemnelle, la defenſe ſoit publique.

Dans la cauſe que l'Avocat Brun plaida ſuivant ſon eloquence ordinaire le 28. du mois paſſé, il traitta l'Ambaſſadeur de Portugal, en preſence d'un Auguſte Senat, d'impoſteur, fourbe, & autres injures qu'il retranche dans le diſcours qu'il a fait imprimer (marque de la moderation de ſa chaleur, auſſi bien que de la reigle & de légalité de toutes ces actions) & dans le meſme recüeil, il prie Meſſieurs les Eſtats, *de le mettre en parallele avec ledit Ambaſſadeur*.

Puis que vous deſirez, Monſieur l'Avocat, qu'on face le parallele de D. Franciſco de Souza Continho (deſcendant du coſté de la Maiſon des Souzas de tous les anciens Roys de l'Europe,

de laquelle tous les Monarques d'a preſent ſont auſſi ſortis, & de celle des Coutinhos des Contes de Marialue dont une Fille épouſa Fernand frere de l'Imperatrice Eliſabeth femme de Charles V. d'ou le Roy voſtre Maiſtre tire l'imaginaire droit qu'il a ſur le Portugal) avec Antoine Brun, filz de Claude, de qui nous ne ſçavons autre qualité que celle de Bourguignon, il faut vous en donner la ſatisfaction eſpargnant cette peine a Meſſieurs les Eſtats, & en chercher avec équité toutes les convenances imaginables. Les hiſtoires nous apprennent que; Lopes de Souza Continho, grand pere de noſtre Ambaſſadeur ſouſtint un ſiege de deux ans, & defendit la ville de Diü en l'Inde Orientale contre une puiſſante Armée du Grand Seigneur & que le meſme fut nommé lieutenant du Prince Duarte, lors qu'il devoit aller en France pour aſſiſter Henry troiſieſme. Nous liſons auſſi que Gonçalo vaz Continho pere de Monſieur l'Ambaſſadeur defendit l'Iſle de Saint Michel, dont il eſtoit Gouverneur contre une flotte de cent ſoixante voiles que la Reyne Elizabeth d'Angleterre y envoia ſous la conduitte du Conte d'Eſſex; Et les hommes nous aſſurent (parce que dans les meſmes hiſtoires il n'a jamais eſté parlé de ce nom de Brun) que vos Predeceſſeurs ont touſiours eü le ſoing de garder des vignes qu'ils tenoient a ferme. Voila la premiere conformité.

Les armes de l'un & de l'autre peuvent encor avoir quelque rapport, car ſi les raiſins qui ſont dans les voſtres ſont de trente grains, vous remarquerez dans les ſiennes les trente deniers, qui ſont celles de la Royalle tige de Portugal qu'il a droit de prendre eſtant du ſang, comme je viens de dire.

Il y a particulierement une grande convenance dans vos actions & habitudes. Toute la Haye ſçait qu'il ſe plaiſoit fort a voir Gringalet ſur le theatre, & perſonne n'ignore que vous le repreſentiez dans ſon Cabinet; & la raiſon plus aſſurée pour laquelle il vous y permettoit l'accez, & a Monſieur voſtre Secrettaire,

re, eſt parce que vous y veniez en cette poſture; c'eſt de cette comedie de laquelle vous avoüez ſans y penſer luy avoir donné le divertiſſement, par où vous pourrez juger ſur qui tombe cette *turpitude* dont vous parlez auſſi, & s'il ne la faut pas pluſtoſt attribuer a voſtre belle humeur Gringaletique, qu'a ſon naturel ſuſceptible de ces agreables recreations. Ie penſe veritablement, Monſieur le Bourguignon, que cette façon de moumous eſt hereditaire en voſtre race, & vous nous le voulez bien perſuader dans voſtre dernier écrit lors que vous dittes que voſtre Pere a eſté *deux fois de la part de l'Archiduc Albert aupres du Roy Henri* IV. *pour l'interpretation & affermiſſement du traitté de Neutralité;* car ſi cella eſt, il eſtoit bien *incognito* & deguiſé, ſi ce n'eſt qu'eſtant peut eſtre adroit a bien courre la poſte, il euſt eſté porter quelque dépeche.

Laiſſons a part toutes ces conformitez, & venons a la lettre myſterieuſe écritte par ledit Ambaſſadeur au Sieur de la Chappelle. Ie penſe que c'eſt icy le lieu ou difficilement le deſordre de voſtre eſprit ſe pourra cacher, puis que les éclatantes preuves de la verité du contenu en cette lettre, ſeront autant de douleurs qui l'aſſiegeront par toutes ſes organes. Vous dittes que ledit Ambaſſadeur *prend cet Eſtat pour un Corps cacochime ſuſceptible de toutes ſortes d'humeurs peccantes.* Vous ſçavez bien ce qui en eſt, Monſieur l'Avocat, & pour vous bien inſtruire, il ne faut que vous prier de foüiller dans vous meſme, ſi vous eſtes capable de ſouſtenir encor une fois les premieres apparitions de ce beau projet qui monſtre bien que vous aviez l'imagination plus eſtendue que grande. Qui vous diroit maintenant les poſtures, les demarches, les ceremonies pour vous aſſeoir, & les autres circonſtances de tout ce qui ſe paſſoit dans le Cabinet dudit Ambaſſadeur vous rendroit ſans doute plus *tranſporté de freneſie & febricitant* (pour nous ſervir de vos termes relevez) que n'eſt cet homme imaginaire &

dormant que vous rapportez dans voſtre beau recüeil.

Qui vous demanderoit a quel deſſein, & a quelle fin tendoient toutes les allées & venues chez ledit Ambaſſadeur & vous, d'un Italien nommé Ioſeph Guillaume qui eſtoit venu en ces Provinces avec l'Ambaſſadeur de Dannemarc, vous jetteroit ſans doute dans une d'autant plus grande confuſion, qu'elles ſont generallement connües. Cet Italien frequentoit le grand monde, & n'eſt pas non plus inconnu pour un vray Caſtillan, a qui vous avez promis des lettres de naturaliſation qui le rendront habile a tenir quelque bon beneſice en Caſtille, pour l'obtention duquel il pretend aller veiller en Cour de Rome, en aiant déja pris le chemin, & s'eſtant rendu pres le Nonce du *P*ape a Aix ou il eſt a preſent. Vous voiez que nous en ſçavons qnelque choſe, & le temps le confirmera, ſi vous ne l'en jugez indigne pour avoir trop parlé. Il eſt vray qu'il falloit un ſilence plus calme a vos devotes meditations, & s'il n'avoit eſté informé, comme inſtrument, de ce qui ſe paſſoit dans voſtre cœur, nous aurions moins d'une conviction de vos idées ſi avantageuſes a cet Eſtat.

Mais que nous en aurions une bien claire, ſi ledit Ambaſſadeur vous euſt jugé capable de tenir voſtre parole, lors que vous luy fites dire que s'il s'y vouloit fier, vous le conduiriez vous meſme en toute ſeureté par le Brabant, pour paſſer en ſon Ambaſſade de France; mais il connoiſſoit trop bien cette ſolide ſincerité de laquelle vous faittes ſi grande oſtentation.

Quelles trances & alarmes ne vous cauſeroit pas celuy qui vous repreſenteroit la triſte image, ou pour mieux dire l'idole que vous fiſtes du Conte de Peneranda, lors qu'on vous objectoit que vous faiſiez des propoſitions que le Roy voſtre Maiſtre deſavoüeroit? La paix de Munſter fut tout incontinent miſe ſur le tapis, ou voſtre preſomption s'en attribua tout l'ouvrage, allegant que ce Conte n'y avoit contribué que deſa preſence,

ſence, que ce n'eſtoit qu'on corps ſans ame, & autres baſſeſſes que dumoins la condition de la perſonne vous devoit empecher d'eſtaler de la ſorte; que veritablement une conſideration vous cauſoit de terribles ſecouſſes, qui eſtoit que ces Eſpagnols ne pouvoient ſouffrir qu'un eſtranger eüt la gloire d'une belle action; mais reprenant ſoudain vos premieres idées, & tranſporté de ces douces illuſions vous tachiez de faire entendre que le Roy ne ſe conduiſoit que par voſtre genie.

Le dementy que tout le meſme Eſtat vous peut donner ne contribue pas mal a faire voir la verité du contenu en cette lettre myſterieuſe. Vous dittes que vous vous eſtes *plaint hautement a L. L. S. S. de ce qu'elles recevoient pour Miniſtres publiqs les envoiez du duc de Bragance.* Monſtrez nous de grace, quand, & en quel lieu vous avez fait ces plaintes; il eſt vray que c'eſtoit voſtre devoir duquel vous vous aquitez maintenant, parce que ce commerce entre ledit Ambaſſadeur & vous a ceſſé, & qu'il n'y a plus deſperance, n'y cauſe de retenüe; mais vous éclatez avec un peu trop de violence, & faiſant voir le deſordre de voſtre eſprit par un ſi groſſier artifice, vous rendez le teſmoignage a la verité, & donnez a conneſtre que vous aviez un jugement mal ſain, & des yeux fort malades, lors que vous avez eü recours a une impoſture, dont la verification juſtifie ce que vous prenez tant de peine a cacher.

Meſſieurs lse Comm^res. de l'Eſtat virent, & quelques uns meſme écrivirent la ſubſtance d'un article des inſtructions que l'Ambaſſadeur de Portugal Reſident a la Haye leur monſtra le 24. du paſſé par lequel le Roy ſon Maiſtre luy defendoit de continuer ce trafic commencé entre ſon Predeceſſeur & vous; ils virent les armes & ſeing du Roy, & ils ſont des témoings aſſez qualifiez.

Ie ne penſe pas que vous trouviez de medecin a vos ſecrettes douleurs lors qu'on vous preſentera un Paſſeport ſigné de voſtre main, & ſéellé de vos dittes armes, lequel vous avez donne a

D. Emanoel Coutinho ne veu dudit Ambaſſadeur pour aller en Brabant conferer avec l'Archiduc, & le Conte de Penaranda, puis que vous confeſſez dans voſtre beau recueil que vous conneſſiez ſeulement le nom de Coutinho; d'où il faut neceſſairement conclurre, ou qu'il y a quelque particulier concert pour lequel vous avez donné ce Paſſeport, ou que vous eſtes un traiſtre a voſtre Maiſtre, choiſiſſez.

Ie m'immagine que vos ſubtils & delicats ſubterfuges vous aquerront ſort peu de partiſans lors qu'on conſiderera que vous confeſſez tacitement cette conference diſant que vous *avez ſeulement parlé du Portugal pour découvrir les moiens qu'il y auroit de le remettre a ſon devoir.* Vous tachez de faire entendre que ledit Ambaſſadeur a eü mauvaiſe opinion de cet Eſtat en luy penſant perſuader le contenu en cette lettre; & quelle penſez vous que le meſme Eſtat puiſſe s'imaginer que vous en avez, en luy mettant devant les yeux une choſe ſi ridicule & ſi peu vray-ſemblable, comme celle de vouloir faire croire qu'on écoute des propoſitions ſi éloignées de toute apparance, & qui touchent un peuple ſi jaloux de ſa liberté, & amoureux de ſon Roy naturel comme le Portugais? ſi je preſſois davantage cette corde, je ſerois moy meſme ridicule; c'eſt pourquoy.

Ie vous veux avertir en paſſant, Monſieur l'Avocat, que pour bien perſuader il ne faut avoir n'y une ame déſclave, n'y celle d'un mercenaire. Vous donnez des marques aſſez élevées de la premiere lors que vous dittes que *Meſſieurs les Eſtats doivent comme d'autres Alexandres, couper d'un coup les armes a la main, les pieges, &c.* Surquoy je vous diray avec Seneque que *nullæ ſunt occultiores inſidiæ quam hæ quæ latent in ſimulatione officii aut in aliquo Celſitudinis nomine.* Et je ne penſe pas meſme que leur modeſtie porte ſi haut ſes pretentions; mais vous eſtiez en humenr de faire des paralleles diſſonans, & d'ailleurs je vous tiens excuſable de vouloir vendre ſi chair vos paroles,

roles, puis qu'un Grand homme a dit que *apud Cauſidicos etiam ipſum ſilentium venale eſt*; Veritablement, Monſieur l'Avocat, vous croiez Meſſieurs les Eſtats bons Catholiques Romains, puis que vous tachez de leurs perſuader de ſuivre l'exemple du Pape, & je m'eſtonne de ce que faiſant une ridicule enumeration de ceux que vous dittes *ne reconneſtre point pour Miniſtres publiqs les envoiez du Duc de Bragance*, & allegant le Grand Duc de Moſcovie, Republique de Luc, les treize Cantons des Suiſſes, & autres avec qui le Portugal n'a n'y trafiq, n'y commerce, vous n'aiez auſſi parlé des Tartares voiſins des Moſcovites, du Roy de Ieruſalem (mais a propos c'eſt voſtre Maiſtre) & de tout le reſte des Eſtats avec leſquels le Portugal n'a aucune communication. Caſſiod.

Que direz vous lors qu'on vous mettra devant les yeux le traitté de l'Empire & de Suede ou le Roy de Portugal eſt ſpecifiquement nommé? Vous aſſurez neantmoins que *tous ceux de l'empire aux dernieres diettes Imperiales de Munſter & Oſnabrug ont touſiours refuſé d'admettre les envoiez du Duc de Bragance.* Surquoy je vous apprendray en paſſant que ce titre que vous attribuez comme par meſpris au Roy de Portugal eſt ſi éclatant que les Roys Catholiques Predeceſſeurs de voſtre Maiſtre ont eſtimé fort glorieux déſpouſer les filles de cette Maiſon, & le meſme Roy d'aujourd'huy la donné comme une particuliere faveur à ſon filz aiſné heritier du Royaume.

Ie demeure d'accord que les myſteres & ſecrets dont parle laditte lettre *eſtoient comme les figures que gravoit le ſculteur Calicrates, ſi petites & ſi profondes que perſonne que luy ne les pouvoit conneſtre* ce qui ſe doit entendre de l'Autheur qui les avoit projettez, l'application luy appartenant avec plus de convenance qu'à celuy qui n'en avoit fait que la ſimple revelation.

Ie ne parle point de la ſincerité dont vous faittes tant de parade; je laiſſe ce point a quelque autre qui ne manquera pas de

Ia faire remarquer dans la reſponſe ambigüe que vous donnez touchant la mediation offerte, puis que je ne pretends icy que juſtifier Monſieur l'Ambaſſadeur de Souza Coutinho, & faire voir qu'il eſt incapable de cette ingenieuſe malice que vous luy imputez. Sa plus grande juſtification ſe doit prendre dans les raiſons convainquantes de la verité du contenu en cette lettre, leſquelles par voſtre propre confeſſion ne doivent point eſtre ſuſpectes, puis que vous dittes que les Portugais ſont ſi ennemis de cet Eſtat, qu'ils doivent pluſtoſt deſirer qu'il ne ſe detrompe point, & nécoute jamais les avis qu'on luy donne de ce qui ſe trame pour ſa ruine.

J'ay ſatisfait a leurs Seigneuries, & ne penſe pas que Monſieur l'Ambaſſadeur de Souza Coutinho ait deſagreable que j'aye entrepris ſa defenſe par des raiſons a lépreuve de la chicane d'un Avocat, & dignes des oreilles de cette Auguſte Compagnie ou il a eſté ſi calomnieuſement attaqué; mon devoir me demandoit dumoins des paroles mortes pour une vertu vive & animée dans l'eſprit de tous ceux qui l'ont pratiqué, quoy que je me perſuade que la nouvelle de cette calomnie ne luy pourra cauſer aucune alteration, & qu'au contraire il ne l'eſtimera guere moins belle que le plus beau triomphe, puis que toutes les loüanges & acclamations qui viennent de voſtre part doivent rendre ſuſpects & accuſent tacitement ceux a qui elles ſont adreſſées. La vertu eſt toufiours combatüe, & le meſme argument qui fait voir que vous eſtes nn adroit calomniateur, juſtifie aſſez qu'uue illuſtre perſonne a a eſté calomniée. Et ſi Euripide nous aſſuré qu'il y a eu un homme ſi farouche, & ſi élongué des ſentimens communs qui a eü la hardieſſe de dire que Hercule n'avoit point de courage, on ne doit pas s'eſtonner ſi vous parlez avec tant d'audace contre une perſonne de cette qualité puis qu'un Grand homme nous enſeigne que *nihil eſt impudentius arrogantiâ advocatorum qui garrulitatem, authoritatem putant.* Aug.

Ie

Ie finiray par les paroles que tint autrefois un Grand Docteur au Pape Eugenius, leſquelles j'adreſſeray a leurs Seigneuries. *Miror namque quomodo Religioſæ aures veſtræ audire ſuſtinent hujuſmodi diſputationes advocatorum, & pugnas verborum quæ magis ad ſubverſionem qnam ad inventionem proficiunt veritatis.* Bern. Apres quoy je ne doute point que Meſſieurs les Eſtats ne mettent effectivement en parallele, & ne facent une difference digne de la ſolidité de leur jugement entre Monſieur de Souza Coutinho, & Monſieur Antoine Brun. J'eſpere encor de leur prudence & du deſir qu'ils doivent avoir de leur propre conſervation, que la verité du contenu en cette lettre eſtant ainſi juſtifiée, ils en conſidereront les conſequences, autrement. *Cujus aures clauſæ ſunt veritati, & ab amicis verum audire nequeat, hujus ſalus deſperanda eſt:* Cic. Voici la lettre.

Copie d'une lettre écritte par Monſieur l'Ambaſſadeur de Portugal Reſident en France au Sieur de la Chappelle.

Monſieur. I'ay receu voſtre lettre du 22. du paſſé avec plaiſir & eſtonnement tout enſemble, avec plaiſir de voir que j'ay touſiours fait les affaires avec une ſi grande aſſurance, & avec tant de fineſſe qu'on ne là jamais pü decouvrir ſinon par la confeſſion de la partie. Et eſtonnement de voir qu'une perſonne ſi intelligente comme vous eſtes; & qui m'aves aſſiſté a toute heure de jour & de nuit, vous n'aiez jamais aſperceu deux hommes maſquez qui entroient ſi ſouvent dans mon Cabinet; c'eſtoit Monſieur Brun & ſon Secretaire. I'ay gardé le ſecret juſques a preſent, & l'euſſe touſiours gardé ſuivant la reſolution & le ſerment que nous en avions fait, mais puis qu'il là deja decouvert, il ma exempté du jurement. Ie ſerois bien aiſe d'eſtre a preſent en Hollande pour dire à Meſſieurs Eſtats les propo-

17-2070

propoſitions qu'il me faiſoit, ſur leſquelles il me faiſoit de ſi grandes inſtances; ce qu'il n'oſeroit dire d'autant que le tout alloit a la ruine des Provinces unies. La derniere fois qu'il me vit, il me pria inſtamment de propoſer en cette Cour ce que nons avions reſolu entre nous, qui eſtoit, que les trois Couronnes s'uniſſent enſemble, que le meſme ſe devoit procurer avec celle de Suede par la mavaiſe intelligence qui eſtoit entre les Provinces, & qu'aians uny tous ces quatre Royaumes ſans peine, & avec peu de dépenſe, nous acheverions avec elles; Que la Suede empechât le commerce de la mer Baltique, Franse celuy des vins, Portugal celuy du ſel, & Caſtille ſes ports; ce qu'eſtant fait, ils ſeroient non ſeulement ruinez dans l'Europe, mais meſme dans l'Aſie & dans l'Amerique. Et affin que nous diſions tout l'Eſpagne accordroit la paix a Portugal, France a toute la Franche Conté, & que la Suede demeureroit le contrat & le commerce de tous ces Royaumes, comme les Hollandois le tenoient auparavant; mais ce ruſé Brun s'immaginant que la France eſtoit revoltée creut profiter beaucoup en revelant noſtre communication, mais non pas les myſteres qui y eſtoient enſerrez. Puis qu'il en a découvert une partie, je vous découvre le tout, & vous donne permiſſion de la reveler a qui bon vous ſemblera. Ie ſuis touſiours Monſieur,

A Paris ce 4. Mars 1651.

Voſtre bon amy

FRANCISCO DE SOUZA
COVTINHO.

4

RESPONSSE
A
L'APOLOGIE
DE MONSIEUR
De Souza Coutinho

Ou à la pretendüe verification du contenu en sa lettre au Sieur de la Chapelle, datée à Paris du 4. Mars 1651.

Imprimé a Louvain,
Chez IAQUES ZEGERS,
avec permission.

RPJCB

A MONSEIGNEUR
DE
B R V N

Seigneur de Villeclair, d'Angirey, & de Villerchemin, Chevalier, Conſeiller de Sa Majeſté Catholique en ſon Conſeil d'Eſtat & Supreme pour les affaires des Pays Bas & de Bourgogne, ſon Plenipotentiaire aux traictés de la Paix generale, & ſon Ambaſſadeur aux Provinces Unies du Pays Bas, &c.

MONSEIGNEUR,

CRaignant qu'il arrivat de ce diſcours que je preſente à V. Exc, comme du Panegire que je luy a-

vois addreſſé au començement de cette année, d'ou elle retranchat plus des deux tiers, quoy que le tout n'arrivat pas à la moitié de çe que je croyois pouvoir eſtre legitimement publié de ſes glorieuſes actions & de celles de ſes Predeceſſeurs ; Ie me ſuis reſolu á ce coup, de donner cette pieçe auſſy toſt au public qu'à V. Excellence & de prevenir ſa cenſure par l'approbation d'infinité de perſones qu'elle aura peine de condamner ; qui teſmoignent unanimement que je ne pouvois eſtre plus moderé en vos loüanges & au blâme de vos calumniateurs, contre leſquels il ſuffit que vous n'entriés point en liçe, pour l'inegalité qu'il y a de leur condition à la voſtre ; mais de vouloir empecher que ceux qui font profeſſion d'eſtre particulierement à vous n'entreprenent de les berner, ce ſeroit choſe auſſy difficile que de penſer retenir á la veüe de deux hydeuſes choüetes, les bandes entieres d'autres oiſeaux, de leur porter le coup de bec, & leur tirer quelques plumes.

Comme je me ſervis au Panegire de V. Excellence des memoires que quelques uns de ſes Domeſtiques me donnerent, outre ce que j'avois recüeilli de divers eſcrits, & apris de pluſieurs celebres perſonages ; le meſme ay je faict maintenant en cette derniere occaſion ; pouvant dire avec verité que j'ay rencontré une execration univerſelle de deux petits effrontés & broüillons leſquels ont eu la temerité & l'audace de jetter dés derriere une muraille, quelques ordures ſur le chemin ou vous deviès paſſer; j'ay oüy leurs propres Compatriots dire qu'ils faiſoient deshoneur á toute la nation, & ce que l'on a eſcrit de Paris contre eux ſuffiroit pour inſtruire leur procés criminel ; Mr. de Bellievre meſme les a declarés par tout pour des infames, contraignant l'un d'entre eux de retirer les exemplaires

res d'une pieçe qu'il luy avoit dediée contre V. Excellence avec menaçes de luy faire donner les eſtrivieres s'il avoit la hardieſſe de luy preſenter.

Les paroles que j'ay entendües de V. Excellence non ſeulement à la Haye mais auſſy á Munſter, que les picqures de ſemblables petits animaux ſe gueriſſoient avec le miel : me font apprehender que le remede que j'y ay cherché ne luy ſoit moins agreable que je deſirerois ; mais puis qu'il doit eſtre appliqué á ceux dont le çerveau auroit beſoing de plus d'un quintal d'Elebore pour ſe purger, elle me pardonera ſi je ne me conforme pas en ce point á ſes ſentiments, quoy que treſ-genereux; croyant Monſeigneur, que vous pouvés eſtre liberal de voſtre propre bien, & remettre à vos Ennemis toute la ſatisfaction que vous auriés droit & pouvoir de tirer d'eux; mais non pas celle qui eſt deüe au public pour l'offence qui luy a eſté faicte en voſtre perſone; & comme chaque particulier eſt admis à la pourſuitte de la cauſe publique, j'eſpere qu'en cette qualité je ſeray biẽ reçeu de V. Exc. & qu'elle daignera ſe divertir en la reveüe de quelques uns des raiſonements que l'on luy a oüi faire ſur le meſme ſubject que je traicte, & excuſera s'il luy plaiſt la liberté que j'ay priſe de toucher aux advantages de ſa naiſſance, malgré la repugnançe qu'elle a toujours teſmoignée à ſouffrir ſemblables parures, juſques à cacher dans les plus celebres occaſions une partie de ſes qualités, ſe contentant de celles qui eſtoient eſſentielles à la matiere dont on traictoit ; Cette conſideration m'a fait paſſer le plus legerement que j'ay pû ſur ces belles fleurs, ſans nommer autres de vos Parents que ceux de la profeſſion des armes ; pour l'obligation que les Apologiſtes m'en ont impoſée ; autrement ſi j'avois auſſy voulu

produire

produire ceux qui ſe ſont ſignalés, & ſignalent encor aujourd'huy dans les Parlements, dans les Conſeils Supremes, & Cours des Prinçes, dans les Dignités & Prelatures de l'Egliſe, je me treuverois moy meſme esbloüi de trop de lumiere & du vif eſclat de tant de pourpre dont voſtre *M*aiſon eſt reveſtue de toutes parts; ayant mieux aymé d'ailleurs m'accommoder à la modeſtie de Voſtre Excellence qu'à mon propre genie, qui eſt encore le meſme qu'il eſtoit il y a quatre ans, lors que je chaſtiay rigoureuſement un autre de vos Calumniateurs ſous le titre de *Diræ in Illiteratum Lituratorem*, qui dés lors comença de rentrer en la cognoiſſance de ſoy meſme & celle de Voſtre Excellence, de laquelle je feray toute ma vie

Monſeigneur

Le treshumble & obeïſſant
Serviteur

I. C. D, T.

Culemburg ce 12. May 1651.

Reſpon-

Reſponſſe à l'Apologie de Monſieur de Souſa Coutinho, ou à la pretendüe verification du contenu en ſa lettre au Sr de la Chapelle datée à Paris du 4. Mars, 1651.

ENcore que l'ordre donné par Meſſieurs les Eſtats Generaux d'informer & proceder criminellement contre les Autheurs de cette Apologie, en ſoit une condamnation aſſés publique & ſolennelle, & que d'ailleurs leur ignorance & ſtupidité ne doivẽt pas moins donner de pitié, que leur impudence & mechançeté cauſer d'averſion ; neanmoins pour les empeſcher autant qu'il ſe pourra, de broncher deſormais ſi ſouvént & ſi lourdement que du paſſé, on s'eſt reſolu à l'ayde du caveçon & avec quelques coups d'eſperon & de houſſine, de leur faire cognoiſtre & ſentir leurs defauts ; & à cet effect les remettant ſur leurs pas dans la meſme carriere d'ou ils ſortent, on leur donnera charitablement les leçons & corrections ſuivantes.

Premierement Meſſieurs les Valets de Chambre (ainſy peut on vous nommer plus juſtement que vous n'appellés Advocat Monſieur l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, puis qu'il n'y a pas

a pas ſi long temps que vous avés quitté cét exerçice, que luy celuy du Palais) l'on vous adviſe que vous feriés bien de monſtrer une procuration de Don Franciſco Souſa Coutinho, par laquelle il vous authoriſat pour entrevenir en la deffence de ſa cauſe, ou pour mieux dire, de celle que vous luy avés ſuſcitée, pour vous procurer de la pratique; car autrement une ſi foible & baſſe aſſiſtence luy eſtant plus outrageuſe que le diſcours meſme lequel vous oſés entreprendre de refuter, il y a grande apparence que non ſeulement il vous deſadvoüera, mais qu'il demandera de plus reparation du tort que vous luy faictes, n'eſtant pas ſi peu inſtruict de voſtre jeu, qu'il ne cognoiſſe aſſés, que vous deſirés vous ſervir de ſon nom & de ſa main, pour tirer comme le ſinge faiſoit, les chatagnes du feu avec la patte du chat.

Le dernier eſcrit que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne donna à l'Aſſemblée des ſept Provinces contre celuy du 4. d'Auril que le Meiſtre Ouvrier de vous deux, venoit d'y preſenter; l'ayant mis au roüet & deferré à plat, il a eſté bien aiſe, n'oſant plus de ſon chef ſe preſenter au combat, de porter quelques coups à couvert ſous une cappe Portugaiſe, & de prendre pour ſon ſecond un petit Gaſcon, qui luy pût fournir quelques bribes de latin auſſy frippées & auſſy ſimples que cét inſeparable habit dont il ſemble eſtre pluſtoſt peint que reveſtu: Vos deux çervelles creuſes s'eſtant joinctes enſemble, il ne faut pas s'eſtonner ſi elles ont mené grand bruit, mais autant confus que reſonant, & tel que du rencontre de deux tonneaux vuides; auſſy dict on que vous criés & hurlés faute de ſçavoir parler, & que vous faictes feu comme les meules de moulin qnand le grain manque, recourant aux injures ſi toſt que les raiſons vous defaillent; d'autres vous comparent à de vilains crapaux touts bouffis de venin, qui de peur, ſautent dans un ſale mareſt; d'ou ils ne ceſſent de

coa-

coaçer; l'application eſt bien aiſée, mais venons à la preuve, en vous faiſant voir l'ordure & le deſaccord de voſtre Apologie.

Au titre, parlant de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, vous le qualifiés ſimplement *d'Antoine Brun* lors que l'Ambaſſadeur de France le traicte en touts ſes eſcrits publics aux termes qui luy appartiennent; & au meſme lieu parlant de la Chapelle qui eſt un homme de rien, vous le nommés *le Sieur* en groſſes lettres, par ou vous faictes aſſés conoiſtre d'abord que vous n'allés pas moins perdant les lumieres de l'eſprit que celles du corps; & peut eſtre que par là vous prenant pour un nouveau Thireſias, preſumés vous que touts vos diſcours ſont des oracles, ou comme un autre Oedipe, vous vous picqués d'une ſcience aenigmatique & chimerique, que vous eſtalés fadement en ce preambule, ou ſous la figure d'un hiboux, qui ne peut voir le jour, ny ſouffrir le ſoleil, vous expoſés voſtre portraict, ainſſy que les Grecs celuy d'une Sphinx au frontiſpice de leur Temple; Voicy la ſtructure groteſque & ſans proportion de ce maguifique Portail; *Les hiboux cherchant les tenebres, & les Calomniateurs ne parlant jamais avec tant de liberté que lors qu'ils ſont eſloignés des contrecoups que leur pourroient faire reſſentir ceux dont ils veuillent noircir les actions; Il y a par tout une Colonie de mediſants ſauvages, qui s'eſtant quelque temps retenus dans une exceſſive moderation, paſſent tout d'un coup dans une autre extremité, & ne treuvent rien d'indigne contre ceux qui ont refuſé leur ſervile complaiſance, leur malice eſt ingenieuſe & puiſſante, meſme dans le monde civiliſé, leur barbarie ne manque pas de credit, & les ames paroiſſent preſque toutes à l'eſpreuve de la vertu abſente, par ce qu'on a introduit un commerce de fumée pour cacher la cauſe de toutes ces ſaillies, & faire fermer les yeux à ceux que l'on veut tromper.*

Pour vous ayder à demeſler ce galimatias ſi mal couſu (quoy que l'on aſſeure que vous ayés aſſés bien faict voſtre aprentiſſage de tailleurs en la boutique de vos peres) il faut preſuppoſer que vous voulés dire que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne s'eſt prevalu de l'abſence de Don Franciſco Souſa Continho pour ſe plaindre de ſon procedé, & qu'apres avoir eſté long temps exceſſivement moderé, il paſſe tout d'un coup à une autre extremité; Surquoy l'on vous reſpond, que vous vous coupés la gorge de voſtre propre couteau, puis que c'eſt pendant l'abſence dudict Ambaſſadeur & ſon voyage à Bruxelles, que vous avés produit cette lettre ſous le nom du Sieur Coutinho, qui ſe treuve datée à Paris du 4. Mars, & divulguée dés le 12. du meſme mois, de ſorte qu'au retour de Monſieur l'Ambaſſadeur, qui fut le 20. il treuva cét infame eſcrit avec la fable du rouge poulet, comme l'on dict en Brabant, que voſtre Aſſoçié avoit gaſconeſquement latiniſée, ſans prendre garde que faiſant leuer la creſte à ſon Cocq contre le Lion, il ne menaçoit pas moins cét Eſtat, qui ſe ſert auſſy du Lion pour ſes armes, que l'Eſpagne; dont les deux ſe rioient eſgallement; jugeant bien mal aiſé que ce petit animal qui tremble devant le Renard, pût faire trembler le Lion devant ſoy: & rencontrant de plus Monſieur l'Ambaſſadeur les impertinences que vous avés fournies au Gazettier de Paris ſous la date du 10. du meſme mois, par ou il attribuoit ſon voyage, qui n'eſtoit que pour l'acheminement de la Paix avec la France, au deſſein de machiner quelque ſurpriſe contre la Compagnie Orientale, (tant les meilleures choſes ſe corrompent entre vos mains) Il fut obligé de deſabuſer Meſsieurs les Eſtats Generaux des fauſſes impreſſions que vous leurs aviés voulu donner, non ſeulement à ſon prejudice particulier, mais contre le ſervice du Roy ſon

Meiſtre

Meiſtre: Tellement que ce n'eſt pas luy qui a attaqué les abſents, mais au contraire qui a eſté attaqué en ſon abſence, il eſt venu ſe deffendre en public, & ouvertement de vos ſupercheries; & tant s'en faut qu'il ayt faict paſſer ſes invectives juſques à Paris comme vous dictes; que c'eſt au contraire de Paris que les voſtres le ſont venu chercher juſque à la Haye & à Bruxelles, puis que c'eſt de là que ſont datées les lettres ſous le nom du Sr. Coutinho, & la gazette de Renaudot; par ou vous pouvés juger que tout le travail & le temps que vous avés mis à la fabrique de ce ridicule Portail n'eſt pas ſeulement perdu, mais employé contre vous meſmes; puis qu'il eſt preſt á vous tomber deſſus. Si celuy que vous faictes autheur de cette lettre eut eu l'aſſeurance pendant ſon ſejour à la Haye, de declarer ſeulement la moitie de ce qu'elle contient, ou quelque autre choſe qui eut tant ſoit peu touché l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il ne l'auroit non plus ſouffert lors que maintenant; mais comme auroit il pû ſe plaindre en ce temps la d'une choſe non advenüe, ny preveüe, ny à prevoir; tant elle eſt extravagante, & & non moins repugnante au bon ſens qu'au bon ſang que vous attribués à ce Cavalier Portugais; car de quelle plus grande laſcheté ſe pourroit ſoüiller le moindre Gentilhomme, que de mediter le deſſein d'offencer quelqu'un & s'eſloigner de cent lieües de luy, lors qu'il le voudroit mettre en execution? & comme pourroit auſſy un Miniſtre qui auroit tant ſoit peu de prudence & de prattique du monde s'imaginer qu'on ne ſe moqueroit pas d'une ſi vilaine action & groſſiere invention tout enſemble, telle que de s'accuſer ſoy meſme pour nuire à autruy, & d'attendre à faire cette accuſation lors qu'il auroit oſté les moyens par ſon eſloignement d'en penetrer les circonſtances & en examiner

aminer le fond ? n'auroit il pas deu penſer que l'on auroit peine à ſe ſatisfaire de ce qu'il auroit ſi long temps differé de decouvrir une choſe de telle conſequence à l'Eſtat, & de ſe la reſerver lors qu'il luy faiſoit des proteſtations d'une ſincere amitie & perfaicte correſpondance: & comment luy qui cognoiſſoit mieux que nul autre les friponeries de celuy à qui la lettre eſt addreſſée, & ſçavoit qu'il eſtoit plus decrié en ces Pays que la fauſſe monnoye, luy auroit-il confié une ſemblable commiſsion, puis que ſa ſeule entremiſe eſtoit capable de deſtruire toute la creance que l'on y auroit pû adjouſter ? Semblables conſiderations & pluſieurs autres encore, ont tousjours faict conjecturer à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne que les meſmes Autheurs de l'Apologie, l'eſtoient auſſy de la lettre; & dans ce ſoupçon lors qu'il parlat ſur ce ſubject à Meſſieurs les Eſtats Generaux le 28. Mars, il ne ſe plaignit pas d'une lettre eſcritte par Don Franciſco Souza Coutinho, mais bien d'une lettre qui paſſoit de main en main ſous ſon nom; adjoutant que ceux qui l'avoient compoſée devoient avoir mauvaiſe opinion de cét Eſtat, qui eſtoient termes convenants aux dicts deux perſonages, qui teſmoignent bien auſſy connoiſtre aſſéz que le paquet s'addreſſe à eux; ce qui les a obligés de ſe porter d'autant plus ardamment à la compoſition du panegire que contient cette Apologie, en faveur de celuy dont ils avoient emprunté le nom, pour l'appliquer comme un appareil ou lenitif à toutes les playes qu'ils ont faictes à ſa reputation; mais outre qu'ils ſont autant incapables de donner des loüanges que d'en reçevoir; ils s'y prennent de ſi mauvaiſe graçe, que l'on peut dire le remede eſtre pire que le mal. Voila comme en diſcouroit l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, adjoutant toutefois que ſi contre ſon opinion Don Franciſco Souſa Coutinho eſtoit le veritable Autheur de

cét

cét infame eſcrit, il n'y avoit point de termes ſuffiſants pour luy reprocher à moitie la ſaleté d'une ſemblable action, par laquelle il teſmoigneroit d'avoir perdu la raiſon avec la pudeur.

Le premier article qui ſuit le Preambule, eſt de meſme eſtoffe & de meſme forme; par ou les deux Apologiſtes diſent *que Monſieur de Brun n'a eu que des reſpects & ſoumiſſions pour Don Franciſco Souſa Coutinho pendant qu'il eſtoit à la Haye, & qu'il ne pouvoit oüir ſon nom, ſans ſentir des revoltes inteſtines que la crainté faiſoit naiſtre; qu'apres avoir loüe chés une Princeſſe la pureté de ſes moeurs & ſes belles qualités, il attentoit maintenant contre ſa reputation; mais que puis qu'il avoit refuſé de paroiſtre autre Gladiateur que de plume, ils s'accommoderoient à ſa mode.* Autant de mots, autant de ſottiſes, autant de menſonges, & autant de tranſports de perſones entierement inſenſées; car quel reſpect auroit pû rendre un Ambaſſadeur d'Eſpagne à un Rebelle du Roy ſon Meiſtre, avec qui il n'euſt pû, ny deu, ny voulu avoir aucune communication, & quelle imagination ſe pourroit rencontrer aſſés pervertie pour conçevoir qu'on eut loüe Monſieur Coutinho *de la pureté de ſes moeurs*? à qui perſuaderoit on auſſy que Monſievr de Brun, qui a toujours creu non ſeulement plus honeſte, mais plus façile, de vaincre ſes ennemis & les dangers que de les fuir, comme il l'a monſtré dés ſa jeuneſſe juſques à maitenant en toute ſorte d'occaſions, eut en peur en celleçy d'un Adonis de ſoixante ans nourri entre les bras de la volupté meſme? Auſſy ces Scrutateurs ne parlent icy que des revoltes inteſtines, ſauf qu'ils adjoutent qu'il ne veut pas paroiſtre autre gladiateur que de plume, qui eſt une autre abſurdité autant effrontée & fauſſe qu'aucune de celles dont regorge cét eſcrit monſtrueux, puis qu'elle conſiſte en une choſe qui n'a pas l'ombre ſeulement

uy la moindre couleur du plus reculé pretexte pour ſe couvrir & appuyer, ledict Ambaſſadeur ſans doute ne faict pas profeſſion de ferrailler, mais il ſçait fort bien reprimer l'audaçe & temerité de ceux qui procedent indignement contre luy, & encore qu'il y ayt long temps qu'un Cavalier du Pays des Apologiſtes, qui ſe ſert auſſy bien de l'eſpée que de la plume, ayt dict de luy.

(a) Mr. de Boiſſat. (a) *Ingentemque animam generoſo in corpore verſat.*

Et que ſi bien des lors les années luy ont changé le poil, ſi ne luy ont elles pas changé le cœur; Et vous autres Bandouliers ne ſerés pas creû en voſtre propre Pays, lors que vous voudrés affoiblir la reputation de Monſieur de Brun, par cét endroict, y reſtant encore aſſés de perſones de haute condition pour bons teſmoings de ce qu'ils luy ont veu faire au Siege de Dole, & depuis en campagne, aux priſes de Savigny, de Dortans, de Cuſeau, d'Arbans, de Nantua, de Monreal, de Trefort & autres places de Breſſe: le Marquis de Villeroy n'a pas oublié ce qu'il fit encore dés lors en l'an 1640. pour repouſſer le gaſt qu'il venoit faire en Bourgogne avec deux mille chevaux & quatre mille hommes de pied, & touts les Ordres de l'Empire aſſemblés à Ratisbone, lors que Banier les y vint aſſieger en l'an 1641. l'y ont veu avec le Comte de la Tour ſon parent, meſlés parmi les gardes de l'Empereur à la teſte du premier pont que l'Ennemi vouloit forçer. Demandés à Monſieur de Servien, ſi lors que Monſieur le Nonçe fit á Munſter la grande çeremonie en l'Egliſe Epiſcopale pour la creation du Pape d'aujourd'huy, ou il avoit invité touts les Plenipotentiaires qui eſtoient en l'Aſſemblée, Monſieur de Brun manqua de s'y treuver & y tenir ſon rang immediatement apres Monſieur le Comte de Naſſau Plenipotentiaire de l'Empe-

l'Empereur, ſans que perſonne eut la hardieſſe de l'y conteſter. Demandés luy encore ſi en la rencontre qu'ils eurent l'un de l'autre au deſtroict d'une rüe, Monſieur de Brun ne fit pas paſſer ſon caroſſe le premier, non obſtant les quarante gardes dont eſtoit entouré celuy de Monſieur de Servien, lequel s'en eſtant plaint aux Mediateurs avec menaçes d'une autrefois paſſer plutoſt aux voyes de faict que de le ſouffrir, & eux en ayant parlé en cette conformité audit Sieur de Brun eurent pour reſponſſe, que les menaçes ne pouvoient rien ſur luy, & qu'il mettroit toutes conſiderations en arriere pour ſatisfaire preçiſement à ſes obligations. Vous qui dictes que ſon nom n'eſt pas cognu dans l'hiſtoire, ſi vous prenés la peine de lire ce qu'en rapporte le Preſident Boivin, l'un des premiers hommes de ce temps en celle qu'il a compoſée du meſme Siege de Dole, vous y treuverés au feüillet 170. de l'impreſſion d'Anvers ledit Ambaſſadeur ſous le nom de Procureur General de Bourgogne, renouvellant un combat de deux heures avec le ſecours qu'il avoit amené, & tout couvert de feu & de plomb au milieu des tranchées des Aſſiegeants, ou ledict Preſident marque en ſuite l'apprehenſion que l'on euſt de la perte d'une perſone tant importante, qu'une demeſurée ardeur de combattre faiſoit oublier de ſoy meſme (ce ſont les meſmes termes dont il ſe ſert à ſon regard) & au feüillet 291. vous le verrés apres l'eſclat d'une grande mine au deſſus de la breche preſt à ſouſtenir l'aſſaut parmi l'effort d'autres mines voiſines & à la mercy de tout voſtre canon; Et á la levée du Siege, aux trouſſes de voſtre armée qui ſe retiroit en deſordre & gaignoit le bois à grande haſte, ce qui a faict dire à bon droict au Poëte de Gueldres en ſa reſponſſe á la derniere gaſconade de la Chapelle.

Et

Et ſtetit ille Dolæ, factique eſt fama ſuperſtes,
Quo patrijs Gallum robore fudit agris.
Marte togâque Pugil, ſi neſcis, vulnera Gentis,
Conſule Galle tuæ vel monumenta fugæ.

Voſtre ſecond article commençe ainſy, *Dans la cauſe que l'Advocat Brun playda ſuivant ſon eloquence ordinaire le 28. du mois paſſé* ; & de la en ſuitte dans tout le reſte de voſtre ouvrage il ne paſſe plus que ſous cette qualité ; de ſorte qu'à voſtre compte un Advocat a playdé devant les Eſtats Generaux aſſis en fauteüil, & avec le carreau de velous à l'oppoſite du Preſident de l'Aſſemblée ; a eſté receu à la ſortie de ſon caroſſe par deux Deputés du Corps, & raccompagné de meſme juſques a voir partir ſondict caroſſe ; qui eſt une plaiſante ſorte de playdoirie, ou l'on voit les juges rendre tant de deferences à l'Advocat playdant ; & encore plus plaiſante la deriſion qu'en font des perſones qui ſe ſont eſtimées fort heureuſes de ſervir à de ſemblables Advocats, & y ſervent encore preſentement ; Mr. de Believre n'ayant pû non plus que Monſieur de Brun monter que par ce degré aux plus hautes dignités de la robbe, & Don Antonio Souſa Maçedo, eſtant de licentie devenu Licentieux, a obtenu confirmation de ſa licence en l'univerſité des Sept Provinces, & ſon Miniſtere eſt caſſé tout en naiſſant, ainſy que les oeufs de la poule qui vouloit pondre trop haut ; en ſorte que l'on pent dire de luy avec Seneque le Tragique :

Quem dies vidit veniens ſuperbum,
Hunc dies vidit fugiens jacentem.

Et d'autant que ce n'eſt pas d'aujourd'huy que le Chef de l'Apologie penſe par la repetition de cette qualité d'Advocar

cat obſcucir celles plus relevées que poſſede à preſent ledict Ambaſſadeur d'Eſpagne ; on le renvoye au recüeil des actions forenſes des Parlements de Françe, ou il treuvera des playdoiries de Meſſieurs de Morvillers, Poyet, de Ganet, de Prat, de Montelon, du Ver, de Marrillac, d'Aligre, qui ont touts eſté Chanceliers ou Gardes des Seaux de France & aucuns d'eux Ambaſſadeurs, comme auſſy *M*onſieur de Pibrac Advocat pareillement, puis Conſeiller, puis Preſident, Monſieur Ponpone de Bellievre Sieur de Grignon, Mr. du Harley, Mr. de Thoux, Mr. Nicolas Brulart *S*r. de *S*illery, Mr. d'Eſpeſſes, Mr. Miron, Mr. Canaye Sr. du Freſne, Mr. Brulart Sr. de Leon, touts auſſy Licentiés, & Advocats, & apres Conſeillers d'Eſtat, & aucuns Chanceliers, autres Preſidents, & repartis en diverſes Ambaſſades ; & tout reçemment M^rs. d'Avaux, de *S*ervien, & de la Thuillerie, dans la Secretairie deſquels le principal Apologiſte ſort de ſervir, tant icy qu'à Munſter, leſquels au lieu de procurer ſon advancement comme ils ont faict, l'auroient reduit à ſon premier pied, s'ils euſſent eſtimé qu'il ſe fut emancipé juſques au poinct de meſpriſer, comme il faict, ce caractere d'Advocat, qui eſt aux Miniſtres de la robbe, ce que la premiere tonſure eſt aux plus grands Prelats de l'Egliſe ; n'y ayant Archeveſque, ny Cardinal qui n'ayt paſſé par là ; non plus qu'aucun Preſident, Garde des Seaux ou Chancelier, qui n'ayt auſſy eſté Licentié, & reçeu au nombre des Advocats ; & toutefois on ne leur donne pas cette qualité lors qu'ils ont paſſé á une plus grande, non plus que celle de Chanoines aux Electeurs Eccleſiaſtiques ; quoy que neceſſairement ils l'ayent eſté, pour eſtre choiſis du Chapitre Electoral.

Et pourçeque le ſubſtitut que le principal Apologiſte a

 appellé

appellé à ſon ayde pour appuyer par quelques paſſages latins la debelité de ſon mauvais François, apres avoir feüilleté touts ſes repertoires ſous le titre *de Cauſidicis* a enfin rencontré trois ou quatre lambeaux qui lui ont ſemblé pouvoir ſervir au ravallemẽt de cette profeſſion, quoy qu'ils ne touchent qu'á la venalité de quelques Advocats du temps paſſé. Pour rabattre tout çe qu'il allegue, il ne faut que voir le bel eloge que les Empereurs Theodoſe & Valentinian en donnent avec ces parolles deciſives, *Adeò ut digni omnibus honoribus habeantur qui Advocati eſſe merverint*, & comme adjoute Ulpian, *non ſunt enim ſimulatæ Philoſophiæ Sacerdotes*, mais bien au rapport d'Aulegelle, *Illius ſcientiæ cultores quæ eſt omnium virtutum diſciplina, quæ in publicis ſimul & privatis officiis excellit, & quæ Rempublicam fortiter & perite tuetur*, Le titre d'Advocat n'ayant pas eſté rejeté par de grands Princes, & celuy d'Orateur qui eſt auſſy commun aux advocats eſtant eſſentiel aux Ambaſſadeurs, & ſinonime avec celuy qu'ils portent; auſſy voyoit-on lors les Iuriſ-conſultes & Advocats monter au ſommet de toutes les grandeurs, dont les exemples ſe preſentent en foule de touts coſtés, aux perſones d'Apius Clodius Cœcus, qui d'Advocat fut faict Cenſeur & Tribun du peuple, de Sempronius Largus, Conſul; de Coruncanus, grand Pontife; Fabius Pamphilius, Ambaſſadeur; Ælius Pœtus, Præteur; Aquilius Gallus, Ciçeron, Trebatius, Teſta, Ælius Tubero, Alphenus Varrus, Attheius Capito, touts Conſuls; Nerva, Longinus, Proculus, Sabinus, Pegaſus, Proconſuls; & depuis Iabolenus, Celſus, Marcellus, Iulianus, Martianus, Scævola, Papinian, Ulpian, Paulus, Pomponius, Modeſtin & Tribonian, furent en leur temps les premiers Miniſtres & favoris des Empereurs Antonin le Pieux, Traian, Adrian, Severe, Antonin le Philoſophe, Alexandre,

dre, Maximin & Iuſtinian; par ou l'on voit que le petit Gaſcon ne ſçait ce qu'il dict, non plus que ſon Collegue, & que pour attaquer indiſcretement l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ils demantent toute l'antiquité, & offençent la plus grande part des Miniſtres de France, ou auſſy bien qu'en Bourgogne, les charges de la robbe ſont en grande eſtime de meſmes que celles des armes; ſe formant alliance & parentage entre les maiſons de l'un & l'autre coſté, comme on le voit audict Ambaſſadeur d'Eſpagne, conjoinct d'affinité ou de conſanguinité avec les Comtes de la Tour, de Salnoue, de Roſſillon, Barons de Savoyeux, de Moniutin, de Breuré, Seigneurs de Mandre, d'Andelot-d'Autet, de Toulongeon, d'Aboncour, de Remeton, de Velcley, de Velmoz, de Chiſſé, de Pouſy, de Pra, de Ligneuille, de Tornon, de la Veure, de Raucour, de *S*orans, de Chatelet, de Goux, de Montagna, de St. Moris, de Bufignecour, de Chambelin, de *P*elouſé, de Mata, de la Roche, de Chauviré, de Mantri, deSaone, de Vereux, d'Anvers, de Baſan, d'Auſſe, de Vilete, de la Baume-leucour, de Raon, de Cherchilla, d'Alangeoye, d'Epercy, du Prel, de Ruan, de Brunecoſe, de Cotebrune, de Magnoncour, & autres Cavaliers.

Si ledict Ambaſſadeur d'Eſpagne avoit paſſé immediatement de la function d'Advocat à l'Ambaſſade qu'il adminiſtre à preſent, il y auroit encore moins de ſubject de s'eſtonner des inſultes à ce regard de ces deux hommes de neant; quoy qu'il ſoit loiſible aux Prinçes, d'en uſer comme bon leur ſemble; mais ledict Ambaſſadeur, bien loing de venir, faire icy ſon Novitiat, à eſté dix ans Conſeiller du Roy ſon Meiſtre, & Procureur general en ſes Pays & Parlement de Bourgogne, ou il avoit eſté precedé du Sieur de Mutigney ſon beau frere, de meſme qu'à ſa charge de Con-

 ſeiller

ſeiller audict Parlement, ſon plus jeune frere luy a ſuccedé; depuis il fut Deputé à la Diete Imperiale de Ratisbone, de là à Viene à la Cour de l'Empereur, & au College Electoral pour l'affaire du Palatinat; dés lors Conſeiller au Conſeil d'Eſtat & Supreme pour les affaires des Pays-Bas, & de Bourgogne à Madrit, & deux ans auparavant choiſi Conſeiller au Conſeil Privé à Bruxelles; En l'an 1643. Plenipotentiaire en la Diete de Francfort ſur le Main, de là envoyé pour la Paix generalle à Munſter, ou il á porté la qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire, comme il ſe peut voir en la procuration du Roy ſon Meiſtre inſereé au traicté de la Paix avec les Eſtats; & l'aſſemblée de Munſter eſtant finie il paſſa avec meſme qualité d'Ambaſſadeur Extraordinaire aupres du Roy de la grande Bretagne, & de lá, comme Ambaſſadeur ordinaire aupres des dicts Eſtats, & tandis qu'il a eſté Procureur General il s'eſt veu honoré de diverſes legations & employs aupres de Son A. de Lorraine, aupres des Ligues Suiſſes, & aupres du Prince Thomas de Savoye, qu'il amena au ſerviçe d'Eſpagne, luy fut auſſy confiée avec le Preſident de Bourgogne la direction & ſupreme intendançe des Salines, la commiſſion des limites de la Province, & la direction des affaires de guerre, avec tel pouvoir & authorité qu'il a donné des Patentes de Meiſtres Camp & autres, qui ont toutes eſté confirmées par le Cardinal Infante, tant on a eu de confiançe en ſa coduitte, Et ces Cribleurs de qualités qui n'en ont point d'autres que de Calomniateurs inſignes, devroient demeurer avec une extreme honte s'ils voyent les lettres que le feu Prinçe de Condé, le Duc d'Elbeuf, le Comte de Moret, le Comte de Harcourt, le Duc de Bellegarde & autres des plus grands de Françe ont autre

fois

fois eſcrittes en temps de Paix audict Ambaſſadeur, avant qu'il poſſedat aucune des charges que l'on vient de rapporter, car ils cognoiſtroient par le ſtile & la forme de ſemblables lettres qu'ils le traictoient comme une perſone de naiſſançe & de condition, qui eſtoit eſlevé dans touts les excercices que les Cavaliers ont coutume de pratiquer.

Ce qui ſuit dans le meſme article ſecond, tend à faire voir que ledit Abaſſadeur *traictat en l'aſſemblée generalle des ſept Provinces Don Franciſco Souſa Coutinho d'impoſteur, & de fourbe, & autres injures qu'il à retranchées dans le diſcours qu'il a fait imprimer*, ce qui contient trois fauſſetés en moins de trois lignes, l'une pour n'avoir point appellé fourbe ny impoſteur ledict Sieur Coutinho, mais dict que la lettre qui couroit ſous ſon nom eſtoit pleine de fourbes & impoſtures; la ſeconde, pour n'avoir rien retranché en ſon eſcrit de la ſubſtançe de ſon diſcours; la troiſieſme, pour n'avoir pas faict imprimer ſon dict eſcrit; la fin deſquelles trois fauſſetés eſt le commencement d'une quatrieſme, ſçavoir *qu'il ayt prié Meſſieurs les Eſtats de mettre ledit Sieur Coutinho en paralele avec luy*, au lieu qu'il les pria de mettre en parallele la conduitte publique & privée de l'un & de l'autre, qui eſt une choſe fort differente; auſſy ne voudroit il point ſe meſurer de perſone à perſone, avec un ſubject qui a tourné le dos à ſon Prinçe legitime; de ſorte que la ſuitte de cette Apologie n'eſt qu'une tiſſure & enchainement de menſonges de toutes eſpeçes & de toutes couleurs.

Hæc varios novit mentiri lana colores.

De la meſme plume ſont ſorties les aſſertions que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne faiſoit des levées de gens de guerre à Amſterdam; qui ne parurent jamais; qu'il eſquipoit des vaiſſeaux

vaiſſeaux que perſone n'a veus; que l'on alloit incontinen
attaquer Dunquerque, ce qui eſt encore à faire; que l'ar
mée d'Eſpagne avoit eſté toute taillée en pieçes aupres d
Guiſe, ou il ne s'y donnat point de combat; que ſa Majeſt
Catholique eſtoit malade à l'extremité, qui ne ſe porta ja
mais mieux; qu'en declarant la detention des Princes d
France on n'avoit rien dict à leur deſadvantage, au lieu
qu'on diſoit que c'eſtoit la plus ſage, la plus ſaine & im
portante reſolution qu'on eut ſçeu prendre; que les troup
pes du Duc de Lorraine au troiſieſme de Mars eſtoient dan
la mayerie de Bolduc & y faiſoient un beau menage à leu
accoutumé; que les peuples d'icy avoient pourſuivi par le
rües ledict Ambaſſadeur d'Eſpagne avec beaucoup d'inju
res; qu'il s'eſtoit retiré en grande haſte de la Haye & de cé
Eſtat, quand le feu Prince d'Orange mena quelques troupe
devant Amſterdam; que lors que le meſme Ambaſſadeu
allat à Cambray c'eſtoit à deſſein en traictant la Paix ave
la France d'y faire inſerer quelques clauſes dommageable
à cedict Eſtat, ou en convenir par articles ſecrets; qu'à ſo
penultieſme voyage a Bruxelles il avoit paſſé en Eſpagne
& autres ſemblables groſſieres impoſtures toutes crües &
toutes-nües, dont la difformité eſt encore aux yeux & en l
memoire d'un chacun.

En ſuitte de quoy, qui eſt celuy qui pourroit captiver ſo
entendement pour donner creançe aux Romans, que dan
l'article troiſieſme de la meſme Apologie ces hommes fa
buleux nous racontent de la genealogie de Don Franciſc
Souſa Coutinho, & des victoires *in partibus infidelium & con
cavo lunæ*, remportées par ſes Predeceſſeurs, deſquels e
tout cas il a degeneré, prenant un autre parti que celu
qu'ils ſuivoient dans les occaſions meſmes que l'on marqu
en cette Apologie pour la gloire du fils, au lieu qu'elles ton

bent à ſa confuſion, luy faiſant voir par le propre exemple
le ſon Pere, qui combattoit pour le Roy Philippe Second
on Prinçe Naturel & Souverain contre la flotte de la Rey-
ne Eliſabeth d'Angleterre, qu'il a quitté le bon parti; ce qui
leſtruict la poſition entrelacée par parentheſe, du droict
(qu'on y appelle imaginaire) du Roy d'Eſpagne ſur le Por-
ugal, que les *P*redeçeſſeurs non ſeulement de Don Fran-
ciſco Souſa Coutinho, mais du Duc de Bergançe, ont re-
cognu & advoüé publiquement & volontairement, pour
reel & ligitime, non imaginaire; & le Duc de Bergançe
meſme à leur imitation par une infinité d'actes authenti-
ques & irrevocables, accompagnés de mille loüanges &
remerciments, des graçes & bontés de leurs Majeſtés Ca-
tholiques envers luy, & ceux de ſa maiſon: Ce rehauſſe-
ment viſionaire de la ſtatüe ou Idole du Sieur Coutinho n'e-
ſtant faict que pour abbaiſſer d'autant plus l'original dudict
Ambaſſadeur; Ces nouveaux Genealogiſtes aſſeurent ſur
leur honneur & conſcience (qui ſont encore à treuver auſ-
ſy bien que la ſource du Nil & la pierre philoſophale) *ne*
ſçavoir autre qualité du Pere dudict Ambaſſadeur que celle de
Bourguignon; mais s'il ny avoit rien d'exiſtant que ce qu'ils
cognoiſſent, & qu'il fallut meſurer toutes choſes à l'aune
de leur ſcience, le monde courroit fortune de rentrer en
l'anciain Chaos ou les Poëtes l'avoient logé; Meſsire Clau-
de de Brun *P*ere dudict Ambaſſadeur eſtoit Conſeiller au
*P*arlement de Dole, honoré non ſeulement des emplois
rapportés en la replique ſur l'eſcrit de Braſſet du 4. Auril,
mais de beaucoup d'autres, ayant vaqué pres de deux ans
à la delimitation des deux Bourgognes avec Mr. de la Ber-
chere Preſident au *P*arlement de Dijon; traicté diverſes
fois avec Monſieur de Dinteville Gouverneur de Baſſigny
pour faire comprendre cette Province la dans la Neutrali-

té

-/compose-

té/le reglement de la miliçe de ſon Pays avec les principaux Cavaliers, comme il ſe peut voir au recüeil des Ordonnançes Royales imprimé l'an 1619. Et le rang auquel il s'y treuvoit precedant Monſieur de Mandre Commiſſaire General de la Cavallerie & Lieutenant du Roy d'Eſpague à Beſançon: Il a auſſy eu diverſes conferençes avec le Sr. de Martinitz Deputé de la part de l'Empereur Rodolphe Second, comme luy l'eſtoit de l'Archiduc Albert, pour affaires de leur Auguſte Maiſon; de meſme avec Meſſieurs Iannin & de Villeroy en la ville de Lion ſur le ſubject de l'entrée du Duc de Biron à main armée dans le Comté de Bourgogne, qui diſoient de luy qu'il avoit ſeul vaincu une nation fort belliqueuſe, luy faiſant tomber les armes des mains par la forçe de ſon eloquençe & prudençe; avec le Sieur Royer Conſeiller d'Eſtat du Duc Henri de Lorraine; comme encore traicté diverſes fois avec le Duc de Wirtenberg pour l'accommodement des dependançes du Comté de *M*onbeliar; & en la deputation aupres du Roy de France Henri quatrieſme, ou vous dictes *M*eſſieurs les Idiots, *qu'il ne ſervoit que de Courier & Poſtillon*, il portoit la parolle & non les depeſches, & avoit pour ſecond *M*onſieur de Bermont Baron de Vete; par ou vous pouvés juger quel eſtoit le principal puis que l'acceſſoire ou l'Aſſeſſeur ſe rencontroit d'une telle qualité; s'il eſtoit *incognito* pour vous, comme vous le nommés, peu importe; n'y ayant pas beaucoup à s'eſtonner que de petits ignorants comme vous, qui ne ſe cognoiſſent pas eux meſmes, & à qui la fumée a deja rongé les yeux, ignorent les qualités & la reputation d'un ſi çelebre perſonage, de qui le Preſident Faure a dict eſcrivant à l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ſon fils, *Non tantum propriâ virtute ſed magni Genitoris gloriâ ubique, fulges* & le Sieur de

Boiſ-

Boiſſat parlant auſſy dudict Ambaſſadeur.

Æthereuſque vigor de ſtipite manat avito,
Et magnum Nati relegunt in imagine Brunum.

Si vous aviés leu les œuvres d'Edoüard de Mounin, la prefaçe du livre des definitions philoſophiques du Docteur Thirry, l'Epiſtre liminaire de Jean Magneni Profeſſeur en Medeçine en l'Univerſité de Pavie en ſon traicté de la Manne, les relations latines de Philibert Monet, la Dedicaçe du Temple de Paix par le Sr. Cols de Tretode, le Panegire du Sr. Friquet à preſent Deputé de la part du *Sereniſſime* Archiduc Leopolde en la conferençe de Stenay avec le Sr. Conſr. de Croeſy Fouquet Deputé du coſté de la Françe, & l'eloge du Sr. Iobelot recité devant le Parlement de Bourgogne qui porte en concluſion, *quid denique illuſtrius Domino Claudio de Brun, qui primo Advocatus fiſci in Senata, & poſtremo Conſiliarius quinque legationibus Regiis eximié functus eſt, tàm facundus ac eloquens, ut publica Regis & Senatus lingua Curiæque dextera videretur; adeò clarus ut ex Anteceſſoribus Poſteriſque ſuis ſi unà viverent, Senatus integer ſub ipſo Præſide omnino conflari poſſet; fœlix Parens, qui factis etiam filiornm crevit.* Il ne ſeroit pas poſſible apres cela que l'extremité de voſtre impudençe ne vous fit horreur; & que vous n'euſſiés quelque repentir d'une temerité ſi dereglée, par l'agitation de laquelle vous oſés, Vous, qui n'avés point de nom au monde, entreprendre d'en effaçer un ſi eſclatant & ſi recommandable, aupres de ceux qui ſçavent donner le prix aux choſes, & peuvent porter jugement, ou du moins teſmoignage du merite & de la vertu.

Iamais dictes Vous ce nom *de Brun* ne s'eſt rencontré dans l'hiſtoire, & vous adjouſtés *que les armes de l'Ambaſ-*

ſadeur

ſadeur (qui ſont d'or à trois raiſins de pourpre, deux en façe & un en pointe, le heaume timbré d'un lion d'or naiſſant armé & lampaſſé de gueule avec les hachements ou penaches dor & de pourpre) *monſtrent que ſes Predeçeſſeurs ont tenu des vignes à ferme* ; *C*eux que vous preconiſés ſi haut pour quelques petits ſecours d'argent & de meubles dont ils ont ſoulagé voſtre indigençe, auroient bien de la peine de monſtrer ſi promptement, ny ſi ſpecifiquement comme a faict ledict Ambaſſadeur d Eſpagne des paſſages de l'Hiſtoire, pour vous convaincre de faux, produiſant entre autres les Annales de Bourgogne, ou Memoires hiſtoriques de la Franche *C*omté compoſées par Louis Goulu & imprimées l'an 1592. Ou au livre ſeptieſme *C*hapitre vingt & unieſme le dict Ambaſſadeur faict voir que ceux de ſon nom & de ſa *M*aiſon, eſtoient deia compris entre les nobles de ſon Pays en l'an 1281. Et auparavant encore *M*atthieu Paris en ſon hiſtoire en faict une mention treshonorable en la relation de l'an 1200. Sans que toutefois ledict Ambaſſadeur veüille s'arroger (ainſy qu'on luy a oüi dire) le paſſage de çe dernier Hiſtorien , pour n'eſtre pas certain que ceux dont il parle, quoy que de ſon nom , fuſſent auſſy de ſa famille ; mais l'alleguoit & pluſieurs autres encore, tant des Autheurs Allemans qu' Italiens (ou les noms de Brunus & Bruni ſe treuvent ſouvent fort celebrés) pour confondre de plus en plus l'ignorançe de çes deux Regratteurs, qui eſtant accouſtumés à vergeter les habits de leurs *M*eiſtres , cherchent toujours à ſecoüer de la pouſſiere, en tout ce qu'ils rencontrent , encore qu'il n'y en ayt point, ſuivant le dire d'Ovide :

Et ſi ſit puluis nullus, tamen excute nullum.

Quant au mépris qu'ils font des armes dudict Ambaſſadeur,

leur, & la conſequençe qu'ils tirent *que les trois raiſins ſignifient quelque choſe de mechanique*, eſt une marque de leur inſuffiſançe qui encherit encore ſur les precedentes; puis qu'au contraire ce ſont armes nobles, comme eux meſmes le pourront recognoiſtre en leur Pays, par celles de la maiſon des Hayes qui ſont d'or à trois raiſins d'azur, & du Marquis de Vignolles qui porte d'azur au ſep de vigne avec les pampres & raiſins d'argent; & s'il falloit blaſonner comme font ces nouveaux Roys d'armes, il s'enſuivroit que ceux de Ximenes qui ont eſté Roys de Navarre, devroient eſtre pris pour des laboureurs, pour ce qu'ils portent treize eſpics d'or, le Comte de Cheſter en Angleterre de meſme, qui porte trois gerbes; ceux de la maiſon de Baviere pour des vitriers, pour ce qu'ils portent des loſanges; ceux de Touſſy & infinité d'autres pour des gardeurs de Pourçeaux, pour ce qu'ils portent des glands; ceux du Hamel & de Neucheſe pour des Eſperoniers, pour ce qu'ils portent des molletes d'eſperons; ceux de Creuxfontaine pour des Cloutiers pour ce qu'ils portent des cloux; & ainſy du reſte; les uns portant des eſpées que l'on diroit forbiſſeurs; les autres des caſques que l'on appelleroit Armuriers; aucuns des fers de moulin, que l'on nommeroit Meuniers; d'autres des fers de chevaux que l'on qualifieroit de Marechaux; pluſieurs des maillets que l'on eſtimeroit des Maſſons; grand nombre auſſy des poiſſons que l'on deuroit par meſme conſequençe croire des Peſcheurs; qui ſont toutefois armes des meilleures maiſons; & quant aux raiſins ſpecifiquement, les Autheurs qui ont traicté de cét art de blaſoner les logent entre les armes nobles, comme l'on le peut voir en la ſeconde partie du Roy d'armes, ſous le titre des fruicts & plantes, de Marc Gilbert de Varennes; ou il eſt dict de plus, que ceux qui ſe ſont ſervis des raiſins, des gerbes & eſpics, l'ont fait pour

 marquer

marquer leur grandeur, & monſtrer qu'ils eſtoient Seigneurs & Proprietaires de terres plus fertiles que celles de leurs Voiſins.

Les trente deniers que vous faictes valoir pour des millions à cauſe que le Sieur Coutinho voſtre bienfacteur les meſle dans ſes armes, ne luy conviennent pas mal, puis qu'il a renié ſon bon Maiſtre.

Vous penſiés en l'article ſuivant, que pour alleguer un teſmoing abſent, qui eſt un Cavallier Italien nommé Don Ioſeph Guilielmi, vous en ſeriés quites, mais ayant ſçeu voſtre procedé, il s'eſt offert à vous en venir dementir en toutes façons, & a hautement deteſté vos fourbes & impoſtures, ainſy que Meſsieurs les Eſtats Generaux l'ont veu en ſa lettre du 7. Auril, qui fut conſignée à Mr. de Rinſ-Woude lors *P*reſident de la ſemaine, pour en faire lecture publique; ledict Sr. Guilielmi n'a pretendu ny pretend offices ny benefices; & s'il n'avoit eſté Cavalier d'honneur, Mr. le Comte de Hulfeld Ambaſſadeur de Dennemarc ne l'auroit pas tenu pour ſon Camarade; *Il a pris le chemin de Rome* dictes vous, & comme ce n'eſt pas le plus court ny le plus droict en paſſant par Aix, il faut bien que ſon voyage ne fut gueres preſſé, ny luy piqué de cét eſpoir de benefices, ou penſions, puis qu'il y a pres d'un an qu'il s'arreſte là. Voyla comme par tout vous eſtes tousjours les premiers à repreſenter non ſeulement *le perſonage de Gringalet devant Mr. de Coutiuho pour le divertir, puis qu'il s'y attachoit fort*; mais bien celuy du menteur plus au naturel qu'il ne ſe treuve en la comedie de Corneille.

Que vous eſtes niais & badins de preſumer tant de vos petites inventions qu'elles puiſſent ſuffire à mettre mal ledit Ambaſſadeur d'Eſpagne avec *Mr.* le Comte de Penaranda, à quoy vous travaillés en gliſſant par forme,

de

de commentaire ſur la lettre ſuppoſée, & ſur la conferen-
ce imaginaire avec Don Franciſco Souſa Coutinho, *que*
l'Ambaſſadeur s'y vantoit, d'avoir en la negotiation de Mun-
ſter ſupporté le plus grand poids du fardeau, dont le Com-
te de Penaranda ſe mocquera, ayant trop de cognoiſ-
ſance de la conduitte & modeſtie dudict Ambaſſadeur,
qui tant s'en faut, qu'il voulut s'arroger quelque choſe de
ſemblable, qu'il a tousjours teſmoigné au contraire qu'il
n'avoit faict que de ſeconder les bonnes intentions du-
dict Comte de Penaranda, comme le ſçavent aſſés les
Plenipotentiaires de cét Eſtat qui ont aſſiſté en la meſ-
me negotiation. mais comme dict un anciain Pere, *qui*
ſcortis indulgent, etiam pudice viventes habent pro inconti-
nentibus, de là vient que vous principalement Mon-
ſieur le Reſident, qui ne pouvés ſouffrir la gloire de
vos Superieurs, & non content de n'en vouloir pas de-
pendre, publiés qu'il n'a tenu qu'à vous, d'avoir l'Am-
baſſade de Françe en chef, & que vous eſtes Mini-
ſtre public & attaché immediatement aux ordres de vo-
ſtre Roy, auſſy bien que celuy qui là poſſede, çe qui
faiſoit vous approprier dernierement par un habille hom-
me, á qui on le racontoit, le paſſage de Iuvenal.

Sacro nec cedit honori
Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis.

De cette folle vanité & preſumption diſ-je qui vous rend
égallement ridicule & odieux à un chacun, vient non
ſeulement la fauſſe opinion que vous avés des autres,
jugeant & reglant leurs actions par les voſtres, mais
auſſy cette maudite envie qui vous ronge le cœur, cét
aveuglement du dedans auſſy bien que du dehors, voſtre
cerveau ſe fondant & diſtilant avec vos yeux, juſques au

point que vous vous perſuadés qu'il n'y a aucun employ dont vous ne ſoyés digne ; quoy que vous ne meritiés autre charge, que celle dont vous menaçoit autrefois Mr. de St. Ybal, & dont vos infirmités & le caractere de Reſident vous ont excuſé juſques à cette heure.

Mais paſſons outre pour ſortir le plutoſt qu'il ſe pourra de ce fatras de reveries, ſi mal rangées & exprimées, qu'il ſemble que l'impureté de voſtre langage combatte avec celle de vos mœurs ; *Le Sieur Coutinho* à voſtre dire & du Gaſconeau ſoret ; *ne voulut pas ſe fier à la parole de Monſieur de Brun, qui luy promettoit de le conduire en perſone par tout le Brabant, pour paſſer en Françe ;* & tout au revers ſelon la verité ledict Sieur Coutinho luy fit demander un paſſeport qu'il refuſat ; & comme non obſtant ce refus il envoyoit redoubler ſes inſtances au meſme ſubject, ledict Ambaſſadeur s'indignant, reſpondit que tant s'en faut il donneroit advis au Pays-Bas pour luy courir deſſus, puis qu'il ſeroit de bonne priſe.

On peut ſur l'article ſuivant, qui eſt le dixieſme, vous conſiderer comme des Baſilics qui ſe tüent devant des miroirs clairs & polis, par le rejaliſſement de leur venin contre eux meſmes ; ainſy devant des Iuges clairvoyants, tels que ceux qui compoſoient l'Aſſemblée ou a parlé Monſieur de Brun, vos calomnies ſe rebouchent & retournent contre vous, en ſorte que c'eſt à vous ſeuls que demeure le dementi (puis que la proſtitution de tout reſpect & reverençe vous porte juſques á l'inſolençe de ces termes à l'abry de voſtre baſſeſſe) Monſieur de Brun n'ayant point dict à *M*eſsieurs les Eſtats, comme il ſe peut encore voir par ſon eſcrit qui s'eſt rendu public, *qu'il ſe fut plaint à eux auparavant*, mais bien qu'il ſe plaignoit lors *de ce qu'ils venoient de reçevoir l'Envoyé du duc de Bergance pour*

Miniſtre

Miniſtre public, & ce qu'il a dict en parolles ſi expreſſes au temps preſent, vous le rapportés fauſſement, à voſtre ordinaire, au temps paſſé, ce qui non ſeulement n'eſt point, mais n'a pû eſtre, pour ce que lors que ledict Sieur de Brun arriva icy, Meſsieurs les Eſtats ne recognoiſſoient plus le Sieur Franciſco *Souſa* Coutinho pour Miniſtre public, & quand bien ils l'auroient recognu, eſtant choſe faicte avant l'arrivée de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, il n'auroit pas pû s'en plaindre avec le meſme fondement, que de ce qui s'eſtoit paſſé au regard de Don Antonio Souſa de Macedo.

Meſsieurs les Commis de l'Eſtat dictes vous *virent la ſubſtance d'un article des inſtructions que ledict Don Antonio Souſa de Macedo leur monſtra le 24. de Mars, par ou ſon Meiſtre luy deffendoit de continüer ce trafic commencé entre Don Franciſco Souſa Coutinho & ledict Ambaſſadeur d'Eſpagne, & virent auſſy les armes & le ſeing du Duc de Bergançe*, qui ſont á voſtre compte des teſmoings aſſés qualifiés ; á quoy l'on vous reſpond, que cét Eſtat, qui tant de fois a eſté trompé par de meſmes inſtruments en ce qui le touchoit immediatement, ne les tiendra pas plus aſſeurés en ce qui pourroit toucher l'Eſpagne. Ces meſmes inſtructions & le pouvoir auſſy donné à Don Antonio Souſa de Macedo en date du 3. Iuilliet de l'an paſſé 1650. portoient qu'il rendroit quelques villes & places au Braſil, & lors qu'il a fallu venir à l'effect, il a declaré tout le contraire, comme avoit deja faict auparavant ſur d'autres inſtructions autant affirmatives que ces dernieres Don Franciſco Souſa Coutinho.

Pour ces ſeings & cachets du Duc de Bergançe on les fera voir en mille endroits; ou il ſe qualifie ſubject & vaſſal du Roy d'Eſpagne, & ou il y renouvelle les aſſeurances avec ſerment, d'une fidelité inviolable, dont toutefois il

ſe

ſe moque à preſent. On les fera voir auſſy en des promeſſes & obligations illuſoires aupres du Seigneur Don Luis de Portugal; de ſorte qu'il faudroit bien d'autres garants de ſon dire, & de plus puiſſants appuys de ſon teſmoignage pour le faire valoir en jugement.

De meſme que voſtre principalle eſtude eſt à ravaller de grandes choſes, quand il s'agit de combattre la renommée des perſones illuſtres, auſſy n'eſt ce pas voſtre moindre application d'en relever des petites, quand il eſt queſtion de faire des objections ou obſervations à voſtre mode contre leur bonne conduitte: de cette ſorte, vous donnés vous carriere comme des chevaux eſchappés ſans ſçavoir d'ou vous partéz, ny ou vous allés, ny par ou vous paſſés en l'article douzieſme, *ſur le faict du paſſeport donné par ledict Ambaſſadeur à Don Emanuel Perreira Coutinho pour aller aux Pays bas* dont ledict Ambaſſadeur s'eſt ſi peu caché qu'il l'a luy meſme declaré à quelques uns des Eſtats Generaux & autres qui l'ont viſité à ſon retour de Bruxelles, avant que vous en parlaſſiés, & leſdicts Eſtats Generaux qui ont veu la declaration de Don Joſeph Guilielmi là deſſus, ont facilement recognu qu'il n'y avoit en cela autre miſtere, que celuy que vous y àvés faict; mais ſuppoſons qu'il y en eut, eſt ce à dire que ce fut contre cér Eſtat, & non contre le Portugal meſme? Don Emanuel Perreira, qui a eſté nourri en la Cour d'Eſpagne, & lequel y a encore pluſieurs parents ſeroit-il le premier qui ſe ſeroit retiré du mauvais parti pour rentrer au bon, & s'aller jetter aux pieds de ſon Prince legitime? ne pourroit ce point eſtre auſſy Don Franciſco ſon oncle, qui auroit voulu moyenner ſa reconciliation particuliere; ou dans le ſoupçon que la Françe abondonneroit le Portugal au traicté de Paix, la prevenir & propoſer les moyens de reünir ledict Portugal

tugal à l'Eſpagne contre la france meſme ? Qu'auroit il eſté beſoing de conſpirer contre cét Eſtat pour façiliter ſemblables choſes ? Et en cas Don Emanuel Perreira auroit faict entendre à Monſieur de Brun qu'il auroit quelques propoſitions à faire à ſon Alteſſe l'Archiduc, ou au Comte dé Pennaranda, ſans les luy ſpecifier ; il ne faut pas douter que ledict Ambaſſadeur ne luy auroit pas voulu oſter les moyens d'y parvenir.

Voyés donc Meſſieurs les Cenſeurs & Philoſophes ſauvages, ſi voſtre concluſion eſt bien tirée, par laquelle vous deçidés auſſy gravement que feroit le Conſeil des Areopages, ou qu'il y a quelque particulier conçert pour lequel Monſieur de Brun a donné ce paſſeport, ou qu'il eſt un traiſtre, luy laiſſant neanmoins, ſelon voſtre courtoiſie & çivilité ordinaire, le choix de l'un ou l'autre ; à quoy vous deviez encore adjouter, que ce conçert particulier eſtoit contre les Provinces Vnies, autrement vous n'enoncés & ne ſignifiés rien, puis que tout autre particulier conçert, qui ſe feroit contre des Ennemis du Roy d'Eſpagne, & avec qui il ſeroit en guerre, ſeroit tres à propos : Ne vous imaginés pas que ledict Ambaſſadeur ayt manqué avant que d'octroyer ce paſſeport d'en eſcrire ou il falloit, & ſçavoir s'il le donneroit : tellement que vous pouvés remettre voſtre eſpée au foureau, & ne vous pas davantage morfondre à en frapper ſur le pavé & l'ebrecher, pour en faire ſortir quelques blüettes de feu avec ces mots foudroyants de traiſtre à ſa Majeſté, que vous pouves addreſſer aux Portugais, pour qui vous avés toujours parlé plus haut, que pour ceux de voſtre Pays ; tant l'odeur d'un petit gain vous faict enfler le poulmon ; ſi de touts les paſſeports que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne accorde aux Ennemis de ſon Roy, il falloit tirer des conſequençes, auſſy cornües, que celles de cét article, il auroit beaucoup à reſpon-

dre, & ceux de voſtre nation moins de ſubject de ſe loüer de ſa courtoiſie; Mais vous dirés, ou pluſtoit vous le penſerés, car vous ne l'oſeries dire, qu'il y a difference, puis que les Portugais ſont rebelles; ſur quoy l'on retourne le dileme contre vous, & l'on vous donne reciproquement le choix, ou d'advoüer les Portugais pour Rebelles, ou de confeſſer que Monſieur de Brun, a eu autant de raiſon de leurs accorder paſſeport qu'aux François; à laquelle de ces deux extremités vous tiendrés vous ? croyés moy rentrés dans vos petites coqüilles, & ne vous joüés plus à un Miniſtre d'une ſi haute & univerſelle approbation, qui rendra bon compte au Roy ſon Meiſtre de ſon proçedé, ſans que vous vous en meſliés; il y a bien eu d'autres plus hupésque vous, qui n'ont faict que de s'echoüer & l'affermir en le choquant; vous ferés mieux de vous baiſſer que de vous laiſſer tomber, car en vous hauſſant demeſurement, outre que vous courrés fortune de vous rompre le col à chaque pas, au lieu de couvrir voſtre baſſeſſe, comme vous penſés faire, vous publiés voſtre inſuffiſançe; & ceux qui ſement du vent comme vous, ne doivent point s'eſtonner s'ils reciüeillent des tourbillons; car apres avoir eſcrit tout çe qu'il vous aurà pleu, il faut que vous liſiés tout çe qui ne vous plaira pas; à quoy je ſçay bien que vous reſpondrés d'en avoir bien offençé d'autres qui l'ont diſſimulé, & meſmes cét Eſtat, & feu Mr. le Prince d'Orange Henri Frederic, & tout nouvellement Meſſieurs les Prinçes qui eſtoient priſoniers en Françe, Madame de Longueville, & Mr. le Mareçhal de Turennes; mais touts les temps ne ſont pas de meſme, ny toutes les humeurs auſſy, & à la fin quand la meſure eſt comblée, elle regorge, & il n'en faut qu'un qui commençe, que tout le reſte ſuit; avec quoy

Si

Si de tot læſis ſua numina quiſque Deorum
Vindicet, in poenas non ſatis unus eris.

Vous vous imaginés de grandes ſubtilités en l'article treizieſme, ſelon que vous meſmes le donnés à entendre, & tachés de le faire voir en l'interpretatiõ de çe que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne a dict à l'Aſſemblée generalle des ſept Provinces, *Qu'il n'avoit jamais parlé du Portugal à qui que çe fut, qu'en termes propres à ſa condemnation, & à decouvrir les moyens qu'il y auroit de le remettre en sõ devoir & à ſon anciain pied, tant envers ſa Majeſté que cét Eſtat*: Pour accommoder ce texte à voſtre ſens perverti & corrompu, vous le pervertiſſés & corrompés, en detachant ſeulement çes mots que vous debités pour le tout, *Qu'il a parlé ſeulement du Portugal pour decouvrir les moyens de le remettre à ſon devoir*, de quelle façon vous comporterés vous en choſes plus cachées, & ou voſtre crime ſeroit moins aiſé á decouvrir, puis qu'en cecy qui eſt tout public, ou il eſt impoſſible que vous ne ſoyés pris ſur le faict & au flagrant delict, vous ne laiſſés pas d'y ſuccomber tout ouvertement, & á la veüe de Meſſieurs les Eſtats meſmes, á qui le diſcours ou vous faictes vos falſifications a eſté addreſſé, & qu'ils ont encore par eſcrit entre leurs mains? Ce qui me faict ſouvenir de cét inſigne coupeur de bourſſes, qui eſtant ſurpris dans l'action en pleine audiençe du Parlement de Paris, ne pût s'empecher de derober encore celle de l'Advocat qui le deffendoit, en meſme remps qu'il playdoit ſa cauſe; tant il eſtoit accoutumé & dreſſé a ce noble meſtier.

*M*ais non obſtant toutes ces falſifications & le deguiſement du texte, que vous avés accourçi á voſtre uſage comme une eſtriviere; le peu qui en reſte ne preuve rien moins, que çe que vous pretendés de preuver; Cat parler du Portugal

tugal, ce n'eſt pas le meſme que de parler aux Portugais; & parler ſeulement pour le remettre en ſon devoir, eſt bien different d'en parler au ſubject de quelque entrepriſe contre *M*eſſieurs les Eſtats Generaux; ainſy que toutefois vous le voulés induire par des conſequençes auſſy mal droittes que vos actions & intentions; en quoy vous rüinés vos principalles ſuppoſitions, qui conſiſtoient a maintenir, que le Portugal abandonnant le Roy d'Eſpagne n'eſtoit pas ſorti de ſon devoir; & icy toutefois vous aſſeurés que *M*onſieur de Brun traictoit avec Don Franciſco *S*ouſa Coutinho pour remettre ledict Portugal en çe meſme devoir; ce qui ne ſe peut ſans advoüer qu'il en eſtoit ſorti.

Qui ne vous tirera de çe bourbier vous courés fortune de vous y enſeuelir; Scachés donc & apprenés que Monſr. de Brun à parlé diverſes fois du Portugal auec divers *M*iniſtres des Provinces Vnies, pour decouvrir les moyens de le remettre à ſon devoir & à ſon anciain pied, tant du coſté du Roy ſon Meiſtre, que de cét Eſtat; comme il le declara en termes fort expres dans la grande Aſſemblée le 28. de Mars par le diſcours qu'il y fit, contre lequel eſt dreſſée voſtre Battologie ou Cacologie plutoſt qu'Apologie; çe qui ne vouloit dire autre choſe, comme il fut auſſy entendu d'un chacun, ſinon treuver les expedients propres à faire reſtitüer le Braſil à cette Republique, & le ſurplus que le Duc de Bergance occupe injuſtement à ſa Majeſté Catholique; Si vous alliés par le grand chemin, & non par des pendants & ſommités, vos cheutes ne ſeroient pas ſi frequentes ny ſi honteuſes.

Vous en faictes une auſſy remarquable & auſſi bruiante que celle du Rhin, lors que vous traités ledit Ambaſſadeur d'Eſclave & de Merçenaire, pour avoir dict à Meſſieurs les Eſtats, *qu'ils devroient comme d'autres Alexandres, couper d'un coup,*

coup, les armes à la main, les pieges que les Portugais leur tendoient, adioutant que vous ne pensés pas, que leur modestie porte si haut leurs pretensions, & allegués là dessus le passage de Seneque, *Nullæ sunt occultiores insidiæ, quàm hæ quæ latent in simulatione officii, aut in aliquo celsitudinis nomine.* Qui estes Vous qui discourés ainsy? *Tu quis es qui judicas servum alienum?* parlés de vostre esclauage & non de çeluy d'autruy; examinés vostre bassesse & sordidité, qui vous tient à l'attache des Portugais, comme un limier ou un chien couchant, leurs ayant donné un de vos fils pour ostage de vostre servitude; vostre esclauage ne se cognoit pas seulement par vos discours, mais par vos actions & par le caràctere de vostre naissance; lors que vos Meistres inçitoient ce mesme Estat, à porter le fer & le feu par toute la domination d'Espagne; lors qu'ils pressoient le Prince d'Orange Frederic Henri de faire main basse à Diest & Tirlemont, & que vos Generaux luy en monstroient l'exemple, (à quoy sa generosité ne luy permit jamais de consentir) lors qne vous mesmes preschiés & corniés la guerre en çe lieu, à mesure que l'on y travailloit à la Paix; lors que vos Patrons ou Comites les Portugais, pour advançer plus á leur aise la surprise du Brasil, offroient gens & argent pour envahir l'Espagne, & n'en faisoient pas moins á l'Espagne, pour envahir les Provinces Vnies; jugiés vous comme vous faites maintenant, que c'estoient lá des signes & demonstrations d'ames serviles & merçenaires? Quand vous presentiés aux Estats Generaux une alliançe plus estroicte que du passé; quand vous luy offriés de joindre á ses forçes le double des vostres; quand vous luy insinuiés la mediation entre les deux Couronnes; que vous luy promettiés toute seurté pour le commerçe & navigation; que vous luy persuadiés de partager avec vous les Pays Bas, sans qu'il y restat plus de barriere

 entre

entre la Françe & eux ; & quand Don Franciſco Souſa Coutinho monſtroit des lettres du Duc de Bergançe, qu'il accompagnoit de jurements eſpouvantables, pour preuver & aſſeurer, que l'on preparoit une grande Flotte á Liſbone pour la reſtitution du Braſil, laquelle au contraire fut á Angola, & ne ſervit qu'á chaſſer de ces pays là les ſubjects des Provinces Vnies ; ne pouvoit-on point vous appliquer aux uns & aux autres, plus juſtement que vous ne faites á l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, ce texte d'un Eſpagnol : *Nullæ ſunt occultiores inſidiæ, quàm hæ quæ latent in ſimulatione officij, aut in aliquo celſitudinis nomine ?*

D'un precipiçe vous roulés dans un autre, & ſemble que vous ayès entrepris avec voſtre Compagnon de caſacque, d'encherir en cette Apologie ſur l'extravagançe de touts vos autres ouvrages ; ledict Ambaſſadeur, objectés vous par gauſſerie, *croit Meſſieurs les Eſtats bons Catholiques Romains, puis qu'il tache de les perſuader ſur l'Exemple du Pape en çe qui eſt de ne point admettre pour Miniſtres publics les Envoyés du Duc de Bergançe ;* Comme ſi le Pape n'eſtoit pas Prinçe temporel & recognu pour tel par ceux de contraire Religion ; & comme ſi vous mesmes depuis peu, n'aviés pas voulu faire entrevenir avec ſon Nonçe les Ambaſſadeurs des Fſtats Generaux en une Mediation ? Quand ceſſerés vous de nous fournir des armes pour vous battre, & de ne parer que du corps ? voſtre deffaite eſt ſi aiſée, qu'il n'y a non plus de gloire, que de peine à vous combattre, & ſuffit de vous monſtrer les verges comme les Scythes faiſoient aux forçats qui s'eſtoient dechainés pour les remettre à la râme.

Vous vous eſtonnés de çe que *l'on n'a point nommé le Tartare, auſſy bien que le Moſcovite, entre ceux qui n'ont pas reçeu les Deputés du Duc de Bergançe*, à quoy l'on vous reſpond, que l'on ne l'a pas compris parmi les autres, pour çe

que

ue l'on ne ſcait pas qu'il les ayt refuſés, & peut eſtre que on le preſſe de les reçevoir, il leur donnera la meſme re-ponſſe que le Moſcovite : Si le Duc de Bergançe n'a point e communication avec quelques uns des Princes & Eſtats, ont l'Ambaſſadeur d'Eſpagne fit une enumeration à la rande Aſſemblée, il ne tient pas à luy, la recherchant & ourſuivant autant qu'il peut ſans l'obtenir, par la ſeule onſideration de ſon inhabilité à ſoutenir la dignité dont il buſe, & pour n'authoriſer pas en ſa perſone un perniçieux xemple & de grand prejudice à touts les Princes legiti-nes ; ſe devant de plus preſumer, qu'il ſera auſſy mauvais llié, qu'il a eſté mauvais ſubject & vaſſal, ce que Meſ-ieurs les Eſtats ont bien experimenté à leur dommage.

Mais *vous monſtrerés* dictes vous *un exemplaire du traicté entre l'Empire & la Süede, ou le Portugal eſt expreſſement nommé*, & nous vous en monſtrerons mille ou il ne l'eſt pas ; Si vous en avés voulu falſifier un, comme vous faites tous les jours les marques des Imprimeurs, nous ne ſçaurions l'empe-ſcher ; bien eſt vray que la Süede a pretendu que ſous le nom de ſes Alliés, le Portugal y ſeroit compris, & qu'en ſuit-te elle pourroit de ſon coſté le ſpecifier, à quoy l'Empereur ny l'Empire n'ont voulu jamais conſentir quant à l'ex-preſſion ſpecifique, ſauf à la Süede de s'imaginer tout ce que bon luy ſembleroit, la liberté de ſes penſées luy de-meurant toute entiere, qu'il n'eſt pas du droict ny pouvoir humain d'eſtouffer ou de reprimer ; & d'ou viendra, je vous prie, que la France, à qui le Portugal s'eſt tant fié, n'en ayt oſé faire aucune mention dans le traité qu'elle a pareille-ment faict avec l'Empire, ſinon qu'elle a bien creu & cog-nu n'y pouvoir eſtre admiſe, & qu'elle feroit en çela un ef-fort inutile, dont le ſuccés teſmoigneroit ſon peu de puiſ-ſançe ?

Tant

Tant s'en faut que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne *ayt uſé du titre de Duc de Bergance par meſpris*, que celuy à qui il l'a attribué, ne péut le conſerver que par une grace & pardon du Roy ſon Meiſtre, ſelon la nature de touts les fiefs, qui pour cauſe de felonie ſe reüniſſent au domaine predominant; & lors que l'on qualifie de la ſorte un ſubject revolté, il doit plutoſt s'en glorifier, que de s'en offençer; quoy que vous puiſſiés dire à ſon exaltation, en l'ençenſant de Majeſté, affin de gagner vos petites penſions, à guiſe des oiſeaux de Psaphon, à qui il apprenoit à dire, en leur donnant à manger, que Pſaphon eſtoit Dieu; Si ne ſera-il pas Roy pour cela; ſi ce n'eſt que comme autrefois Darius fut recognu pour tel par le hanniſſement d'un cheval, le Duc de Bergançe pretende l'eſtre auſſy par le braiment de deux Aſnes.

Pour concluſion vous aſſeurés franchement *d'avoir ſatiſfaict à Meſſieurs les Eſtats par voſtre diſcours*, & eux au contraire declarent en eſtre tellement indignés qu'ils ont ordonné au Fiſcal d'informer criminellement contre l'Autheur & l'Imprimeur de ce libel calumnieux (ainſy l'appellent-ils:)

Que vous ayés entrepris la deffence de Don Franciſco Souſa Coutinho, c'eſt choſe contre droict; puis que comme dict l'Empereur Iuſtinian, *Incivile eſt eos qui alieno in rebus ſuis auxilio indigere noſcuntur, aliorum tutelam vel curam ſubire*; en quoy vous reſſemblés à ces marmouſetz, qui s'appuyent à la meſme muraille qu'ils ſemblent ſupporter avec peine; Il faut bien d'autres champions que vous pour une telle entrepriſe, & le pauvre Cavalier Portugais ſe treuveroit fort agité, s'il s'appuyoit ſur de foibles & piquants roſeaux comme vous, qui prenés le vent de touts coſtés.

Voſtre devoir vous demandoit des paroles mortes pour une vertu vivante,

vivante, à quoy ſans doute vous avés bien correſpondu, vous ſervant non ſeulement de paroles mortes mais püantes & ulcerées; & le comparant à un Hercule, comme vous faites trois lignes plus bas, vous verifiés ce que Lactance & Apollodore ont aſſeuré au regard des ſacrifiçes, que l'on faiſoit à ce Heros, dont les parfums eſtoient de mauvaiſe odeur; & les paroles toutes d'injures & de mediſançe.

Voulant finir par un beau traict, vous empruntés les paroles de l'Orateur Romain, pour menaçer *M*eſſieurs les Eſtats juſques à leur denoncer leur perte entiere, en cas ils ne vous donnent pas creançe! *Dij prohibite minas*; ainſi chargés vous ſans recognoiſtre, vous laiſſant emporter à voſtre fureur, & faictes comme les Thraçes, qui pourſuivant leurs Ennemis juſques à la mer Adriatique, & ne pouvant paſſer outre, decocherent contre elle le reſte de leurs fleches, ou bien comme les Peuples du Pont, qui ayant la Lune au dos que vous avés dans la teſte, eſcarmoucherent contre leurs propres ombres, au lieu d'attaquer les Romains, auxquels ils avoient declaré la guerre; ainſi quittés vous l'attaque que vous aviés commencée contre l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, & la tournés & achevés contre *M*eſſieurs les Eſtats, quoy que vous les nommiés ſouvent vos anciens Alliés, vos Amis & vos Seconds, lors que vous en avés beſoing.

A la queüe de cette fameuſe Apologie, ſe treuve la lettre ſous le nom du *S*r. Continho, de meſme que le venin de reſerve & plus mortel à la queüe du *S*corpion.

Voicy la teneur de cette Lettre.

M O N S I E V R,

I'ay reçeu voſtre lettre du 22. du paſſé, avec plaiſir & eſtonnement tout enſemble, avec plaiſir de voir que j'ay touſiours faict

 les

les affaires avec une ſi grande aſſeurance, & avec tant de fineſſe qu'on ne l'a jamais pû decouvrir, ſi non par la confeſſion de la partie; & eſtonnement de voir qu'ne perſonne ſi intelligente comme vous eſtes, & qui m'avés aſſiſté à toute heure de jour & de nuict, vous n'ayés jamais apperçeu deux hommes maſqués, qui entroient ſi ſouvent dans mon cabinet; c'eſtoit Monſieur de Brun & ſon Secretaire. I'ay gardé le ſecret juſques à preſent, & l'euſſe touſiours gardé ſuivant la reſolution & le ſerment que nous en avions faict, mais puis qu'il l'a deſia deſcouvert, il m'a exempté du jurement; Ie ſerois bien aiſe d'eſtre à preſent en Hollande, pour dire à Meſſieurs les Eſtats les propoſitions qu'il me faiſoit, ſur leſquelles il me faiſoit de ſi grandes inſtances, ce qu'il n'oſeroit dire d'autant que le tout alloit à la ruine des Provinces Vnies. La derniere fois qu'il me vit, il me pria inſtamment de propoſer en cette Cour ce que nous avions reſolu entre nous, qui eſtoit que les trois Couronnes s'uniſſent enſemble, que le meſme ſe devoit procurer avec celle de Suede par la mauvaiſe intelligence qui eſtoit entre les Provinces, & qu'ayant uni touts ces quatre Royaumes, ſans peine & avec peu de depenſe nous acheverions avec elles; Que la Suede empechât le commerce de la Mer Baltique; France celuy des Vins, Portugal celuy du Sel, & Caſtille ſes Ports; ce qu'eſtant faict ils ſeroient non ſeulement ruinés dans l'Europe, mais meſme dans l'Aſie & l'Amerique. Et affin que nous diſions tout, l'Eſpagne accordoit la Paix à Portugal, France à toute la Franche Comtè, & qu'à la Suede demeureroit le contract & le commerçe de touts ces Royaumes, comme les Hollandois le tenoient auparavant; mais ce ruſè Brun s'imaginant que la France eſtoit revoltée creut profiter beaucoup en reuelant noſtre communication, mais non pas les miſteres qui y eſtoient enſerrès. Puis qu'il en a decouvert une partie, je vous decouvre le tout, & vous donne permiſſion de le reveler à qui bon vous ſemblera. Ie ſuis toujours Monſieur

A Paris ce 4. Mars 1651.

Voſtre bon Ami
Franciſco Souſa Coutinho.

L'Am

L'Autheur quel qu'il ſoit y dict à l'abord *qu'il a fait ſes faires* ſans dire quelles, ny ou; en ſorte qu'il fait douter ue ce ſoit en ſes chauſſes, tant elles ſentent mal; il s'eſtonne *'une perſone ſi intelligente que la Chapelle* (qu'il a cent fois aicté d'extravagant) *n'ayt jamais apperçeu deux hommes aſques qui entroient ſouvent en ſon cabinet*; à quoy n'eſt pas eceſſaire aucune intelligençe, & le plus grand lourdaud du onde pourveu qu'il ayt des yeux ſera capable de voir en- er deux perſones dans une chambre; & toutefois la Cha- elle *qui l'aſſiſtoit de jour & de nuict* (& par conſequent eſtoit ſmoing de beaucoup de belles choſes, & non moins gent de Venus que de Portugal) la Chapelle dis-je avec s yeux de Lynx dans un viſage de taupe, ne s'en prenoit as garde; encore dira-on ſans doute que l'Ambaſſadeur ſon Secretaire ſe ſervoient de la bague de Giges pour ſe endre inviſibles quand & à qui bon leur ſembloit, n'y ayant ue le ſeul Don Franciſco Souſa Coutinho qui ayt eu le on de les voir, & çeluy *de garder le ſecret juſques à preſent* omme il aſſeure avoir faict; mais s'il avoit juré de ne le ire pas, & qu'il l'ayt dict, ne peut-on pas auſſi toſt croire ue jurant maintenant de le dire, il ne le dict point; *Per uos enim Deos juraturus eſt qui ante hac jurejurando omnes bteſtatus eſt & omnibus impoſuit?* comme diſoient les Am- aſſadeurs de Iuſtinian à Vitiges General des Gots; mais uis que Monſieur de Brün a deſia deſcouvert ce ſecret *m'a exempté du jurement* (adjoute cét Autheur:) voila un arfaict Caſuiſte qui ne croit pas que l'on puiſſe pecher ſur exemple d'autruy, & que pour s'excuſer d'une offençe il ffit qu'elle ayt eſté pratiquée par quelque autre auparavant; puis qu'il a la conſcience ſi large, laiſſons luy paſſer ette doctrine, & ſouffrons ſa conſequence auſſi bien tirée ue qui diroit; Pierre eſt tombé dans l'eau, donc Guillaume

ſe doit noyer ; Mais quel eſt ce ſecret & à qui, & quand, & en quel lieu Monſieur de Brun l'a-il revelé ? ſemblables poſitions ſe doivent coarcter pour eſtre admiſes, *ne quis alioquin cum alienæ famæ diſpendio temerè divagetur*, comme diſent les Iuriſconſultes ; & ſi d'autre part ledit Ambaſſadeur a declaré ce ſecret, qu'eſt-il beſoing que vous le repeties? ſçauroit-on treuver un teſmoing plus entier ny plus croyable en çe qui le touche que luy meſme ? & eſtes vous bien ſi ſimples de vous perſuader que voſtre teſmoignage auroit plus de forçe contre luy que le ſien propre ? Ou s'il n'a pas revelé ce ſecret, *que vous vous eſtiés reciproquement promis* à voſtre dire *de tenir caché*, pourquoy vous couvrés vous de çe ſac moüillé & de çe faux pretexte pour contrevenir au ferment que vous aviés preſté ? Si vous trompés en l'un, pourquoy ne tromperés vous pas auſſi en l'autre? ſi ce n'eſt que vous vouliés dire avec voſtre Comique,

Ie mentois ce coup là, mais celuy-cy je jure.

Sur quoy la reſponce ſeroit bien prompte,

Et moy je jure auſſi que vous ſerés parjure.

Vous voudriés bien eſtre en Hollande (auſſi eſtes vous) *pour dire à Meſſieurs les Eſtats les propoſitions que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vous faiſoit, que luy n'oſeroit declarer* ; s'il ne les oſe dire comme les aura-il donc revelées, ou s'il ne les a pas revelées, pourquoy dictes vous qu'en les deſcouvrant il vous a diſpenſé du ferment de ne les reveler point ? Iamais il n'y a eu aux petites maiſons de Paris, ou aux Pazzerelli de Rome, des diſcoureurs ſi chimeriques ! Si c'eſtoit Don Franciſco Souſa Continho, qui fut preſſé du deſir de faire ſçavoir quelque choſe à Meſſieurs les Eſtats de conforme au contenu de cette lettre qu'on luy attribue, qui l'empecheroit de s'en ouvrir à Mr. Boreel leur Ambaſſadeur dans Paris, ou d'en eſcrire tout au long & en chiffre, ſi bon luy

ſem-

ſembloit, à Don Antonio Souſa de Maçedo ſon Collegue, pour le leur repreſenter, ſans s'addreſſer à un fripon comme a Chapelle, duquel il a teſmoigné avoir ſi peu de confiançe ors qu'il eſtoit pardeça ? Mais plutoſt encore pourquoy avant que ſortir de la Haye ne s'en declarat-il immediatement luy meſme à ceux à qui le faict touchoit, & pourquoy emportoit-il en France avec ſoy des choſes dont la cognoiſſançe ne pouvoit eſtre derobée aux Eſtats Generaux, ſans eurs faire un tort inſigne ?

Ce qui ſuit n'eſt pas moins ridicule & inſenſé ; *la derniere ois que l'Ambaſſadeur d'Eſpagne vit Don Franciſco il le prid de propoſer en France, ce qu'ils avoient reſolu entre eux, ſçavoir que les trois Courones s'uniroient enſemble contre les Provinçes Vnies*, ſi c'eſtoit choſe reſolüe, & dont le Sieur Coutinho ſe fut chargé, il n'eſtoit plus beſoing de faire ces grandes inſtançes affin qu'il en fit la propoſition ; car ſi la France ſe devoit joindre au complot, il falloit bien de neceſſité luy en parler, & qui luy en pouvoit mieux porter la parole que celuy qui y alloit reſider & renouveller un traicté d'alliance ? & d'ou viendroit qu'à la Haye meſme, il n'en auroit pas parlé au Sieur Braſſet qu'il gouvernoit à baguette, & qui faiſoit profeſſion ouverte de dependre entierement de luy ? Si Don Franciſco n'eſcoutoit les propoſitions de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, que pour s'en prevaloir contre luy, & pour l'attraper dedans ce piege, d'ou vient qu'il ne le faiſoit pas ſurprendre par les Eſtats meſmes dedans ſon cabinet en cette belle poſture ou il le repreſente avec ſon Secretaire ? ou s'il ne vouloit pas tromper ledict Ambaſſadeur, il faut de neceſſité conclure, que c'eſtoit l'Eſtat qu'il trompoit & machinoit ſa ruine, au temps qu'il l'aſſeuroit le plus de ſa ſincerité ; çe que confeſſant par çette lettre, il doit eſtre rejecté comme un teſmoing indigne de creançe par l'allegation de ſa

propre turpitude, ainſy que dict fort bien le meſme Ambaſſadeur d'Eſpagne aux Eſtats Generaux le 28. de Mars. Nous ne ſommes pas au temps que l'on treuve de nouveaux Gobrias, qui veüillent qu'on les traverſe pour atteindre à leurs Ennemis, principalement quand la bleſſure ne peut ſervir de marque d'honneur, mais bien de diffamation; tellement que de quelque coſté que l'on ſe tourne, on faict l'Autheur de cette pieçe eſgallement beſte, laſche, & mechant; qui ne ſont pas des qualités que Don Franciſco veüille acçepter du capriçe de ceux qui les luy attribüient en exerçant leur animoſité ſous ſon nom.

Laiſſant à part toutes les implicanças, contradictions, & repugnanças tirées des formes, de la procedure, de la condition, & perſone meſme dudict Don Franciſco Souſa Coutinho, & regardant ſeulement la ſubſtançe de la choſe en ſoy: on recognoiſtra auſſy toſt les effects de la folle imagination de çeux, qui ont fabriqué ce fantoſme d'air, pour le combattre eux meſmes comme de nouveaux Dons Quichotes; *Il falloit accorder l'Eſpagne avec la Françe, & le Portugal au prejudiçe de cét Eſtat*, & toutefois chacun ſçait que l'un des points, pour lequel l'Eſpagne ne s'eſt pas accommodée avec la Françe, a eſté pour çe qu'elle ne vouloit point d'accord ny direct ny indirect, ny expres ny taçite avec le Portugal; Comme eſt ce donc que l'Eſpagne auroit changé d'opinion apres la Paix faicte avec les Provinces Vnies? Eſt ce qu'elle ſeroit par là devenüe plus foible qu'elle n'eſtoit auparavant, ou plus animée contre elles par la voye de reconçiliation qu'elle ne l'eſtoit au milieu de la guerre? Cette maxime politique ſeroit bien eſtrange, d'accroiſtre la puiſſance de deux Ennemis, comme ſont les François & les Portugais, par la ruine de ſon Ami, tels que ſont maintenant ces Provinces avec l'Eſpagne; Voyons en ſuitte quel

outra-

outrage on faict à la Françe, anciainne Alliée de ce meſme Eſtat; de la faire entrer en cette ligue, ou pour mieux dire en cette conjuration, & quelle injure auſſy à Don Eranciſco de l'introduire traictant l'engagement de la Françe en une affaire ſi hydeuſe, au meſme temps qu'il y deuoit aller reſider: adjoutons de plus à çela *la Courone de Suede qui deuoit eſtre auſſy de la partie*; quoy que pareillement Alliée des Eſtats Generaux; parmi quoy il convenoit garder le ſecret & tenir cachée une negotiation qui s'extendoit aux quatre coings de la Chreſtienté, dont l'accord ſe compoſoit de toutes pieçes diſſonantes; *Ce concours de la Suede auoit à ſe procurer par la mauvaiſe intelligençe qui eſtoit entre les Provinces Vnies.* At-on jamais veu un tel devoyement d'eſprit, qui ſuppoſe pour inſtrument de la ſubverſion d'un Eſtat, cét Eſtat meſme; & veut que ceux qui avoient à conſpirer contre luy & eſtre les ſolliciteurs de ſa perte, ſoyent les meſmes membres qui le compoſent? Cette deſunion des Provinçes ne ſe treuve que dedans les idées des Autheurs de cette lettre, & de celle eſcrite au Sieur Matharel; & quand il y en auroit quelqu'une (ce qui n'eſt pas, & que Dieu ne veüille permettre çy apres) elle ne pourroit eſtre pour choſes ſemblables qui touchent à la deſtruction de toutes en general, & de chacune en particulier, comme on le peut voir par le texte de cette meſme lettre; car les Autheurs non ſeulement expriment, mais inculquent ce deſſein d'operer par la deſunion & mauvaiſe intelligençe des Provinçes, la jonction de la Courone de Suede à l'Eſpagne, à la France & au Portugal, pour leurs oſter tout le commerce & les reduire aux extremités, & en partager les depoüilles; & toujours parmi cela garder le ſecret aux dictes Provinces, en y armant le bras gauche contre le droict, & en remüant touts leurs fondements pour baſtir cette nouvelle tour de Babylone à guiſe du temple de Salomon ſans bruit; comme ſi elle devoit naiſtre en un inſtant,

17-207b

& ſortir tout à coup de terre, ainſy qu'un potiron.

Pour en venir à bout, *l'Eſpagne accordoit la Paix au Portugal, & la Françe la donnoit auſſy à toute la franche Comté.* Voila un beau rapport & un echange bien proportionné, chacun ſçachant aſſés que jamais la Françe n'a faict difficulté de comprendre la Franche Comté dans les traictés de Paix, & que meſme depuis quelques années elle continüe avec elle une ſuſpenſion d'armes ; ou au contraire l'Eſpagne a toujours mis pour premier article de ſon accõmodement avec la France l'excluſion du Portugal, non ſeulement pour la Paix, mais pour quelque ſorte de Treuves ou Suſpenſion d'armes que ſe pût eſtre ; auſſy eſt-ce apparier les deux Eſtats du monde les plus oppoſés & contraires ; la fidelite de l'un, & l'infidelité de l'autre envers ſon Souverain, eſtant montées juſques au ſupreme degré ; C'eſt toutefois là l'epilogue auquel abboutit l'enchainement de tant d'abſurdités, fondé ſur l'opiniõ qu'ont eüe les Architectes de cét ouvrage, qu'ils perſuaderoient facilement une ſotiſe ſi materielle pource que Monſr l'Ambaſſadeur eſtoit né & avoit ſes biẽs en la dite Province de la Franche Comté, comme s'il auroit voulu, ou pû traicter ſans inſtructions du Roy ſon Meiſtre, & comme ſi ſes inſtructions en choſes qui touchoient à toute ſa Monarchie, auroient deü eſtre reglées ſur les ſeuls intereſts dudict Ambaſſadeur: ſur laquelle concluſion, on peut bien conclure auſſy avec l'exclamation que fit un anciain en un moindre ſubject, parlant à un Autheur inepte, comme l'on parle maintenant à chacun de ceux qui ont concouru à la compoſition de cette lettre, O teſte de citroüille vermoulüe en touts endroits, quiconque te porte ſur ſes eſpaules peut dire à bon droict avec Plaute :

Quicumque, ubique ſunt, qui fuere, qui que futuri ſunt poſthac,
Stulti, Stolidi, Fatui, Fungi, Blenni, Bucones,
Solus omnes longè anteeo, Stultitiâ, & moribus ineptis.

Hamilton p. 322 n° 656

F651
A643p